

La Haute Ecole Galilée

Institut des Hautes Études en Communication Sociale



Dans quelle mesure les représentations collectives véhiculées par le discours médiatique et l'action politique influencent-elles le traitement préventif des délinquants sexuels?

Le cas de la pédophilie

Travail présenté dans le cadre du mémoire de fin d'études pour l'obtention du titre de Master en Presse et Information spécialisées par **Alexandre Barbier**

Aidé et conseillé par sa promotrice **Coralie Buxant**

## Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement ma promotrice, Coralie Buxant, qui a suivi chaque étape ce mémoire de l'éclosion des premières hypothèses à la remise finale, toujours disponible, réactive et efficace malgré le retard dont j'ai pu faire preuve. Sans ses conseils, ses corrections et nos nombreux échanges par e-mail, ce mémoire serait d'une qualité bien inférieure.

Je remercie Esther Durin pour son soutien, sa disponibilité et les coups de pouce qu'elle m'a donnés tout au long de la réalisation de ce mémoire et au cours des deux années de Master à l'IHECS.

Je remercie les professionnels qui sont intervenus dans ce mémoire d'avoir accepté de me rencontrer, de répondre à mes questions et de s'être montrés si ouverts à la discussion et passionnés par leur métier.

Je veux également remercier toutes les personnes qui ont accepté de partager leur histoire, leur parcours et d'aborder leurs attirances en ma présence et avec moi lors du groupe de parole dans l'association l'Ange Bleu, ainsi que Nick Devin et Ethan Edwards, créateurs de Virtuous Pedophiles sans la confiance de qui mes recherches n'auraient pu être complètes.

Un grand merci à Latifa Bennari, présidente et fondatrice de l'Ange Bleu, pour le temps qu'elle m'a consacré durant les huit derniers mois et pour m'avoir permis d'observer et de participer à l'un de ses groupes de paroles.

Ma gratitude va aussi à ma famille, qui a su se montrer compréhensive et me soutenir durant les longues heures que j'ai passées sur ce travail et sur tous les précédents au cours de ces cinq années à l'IHECS.

Un clin d'œil à Julien Kaiser, pour les longs débats que nous avons eus au cours des dix dernières années. L'un d'eux est à l'origine de ce mémoire.

Enfin, je ne peux remercier assez Gwendoline Blampain pour sa patience, son entrain et son affection durant la réalisation de ce travail et des précédents. Personne ne sait mieux qu'elle la sueur et les doutes qui ont accompagné la rédaction de ces pages.

# SOMMAIRE

## **Sommaire**

## **Liste des intervenants**

## **Introduction**

## **Définition des concepts clés**

## **Chapitre I : État des lieux**

### **Problématique et hypothèses**

Hypothèse I : Bien que la pédophilie soit reconnue comme problématique de santé publique, de par sa forte judiciarisation et les décisions politiques prises à son égard, la personne pédophile est moins traitée comme un patient que comme un criminel.

Hypothèse II : Le discours médiatique dépeint les pédophiles comme des criminels.

Hypothèse III : L'approche majoritairement répressive des politiques et des médias dissuade les pédophiles de chercher une prise en charge préventive.

### **Corpus et méthode de recherche**

## **Chapitre II : Hypothèse I**

## **Chapitre III : Hypothèse II**

## **Chapitre IV : Hypothèse III**

## **Chapitre V : Conclusion**

## **Sources**

## **Table des matières**

## LISTE DES INTERVENANTS

Jean, Paul, Jacques, Bruno, Pierre et Patrick (noms d'emprunt), participants au groupe de parole du 17 juin 2017 au sein de l'Ange Bleu. Ils ont partagé avec nous leur parcours et les ressentis lié à leurs attirances et/ou à leur consommation de pornographie infantile.

Laurence Jacques, psychologue, criminologue et membre du Service de Santé Mentale de l'ULB (SSM-ULB). Elle prend en charge des auteurs d'infractions sexuelles (AICS) de manière individuelle et co-anime les groupes thérapeutiques pour AICS.

Rémy Velazquez, assistant de justice dans la Maison de justice de Bruxelles. Il est entre autres responsable du suivi du traitement d'AICS, en coopération avec le CAB.

Julien Lagneaux, sexologue, criminologue et directeur de l'Unité de Psychopathologie Légale de Tournai (UPPL). L'équipe de l'UPPL prend en charge des délinquants sexuels et a la fonction de centre d'appui wallon.

Bertrand Jacques, assistant social et sexologue, travaille à l'UPPL, notamment à la prise en charge individuelle des AICS.

Luca Carruana, psychologue, travaille à l'UPPL, notamment à la prise en charge des AICS.

Michèle Janssens, psychologue, sexologue et coordinatrice au centre d'appui bruxellois (CAB). Entre autres, le CAB coordonne la prise en charge et le suivi des AICS à Bruxelles.

Freddy Gazan, fondateur de l'ancien Centre de Recherche-Action en Sexo-Criminologie, aujourd'hui fermé après suppression de ses subsides. Il est l'un des pionniers de la prise en charge des AICS en Belgique.

## INTRODUCTION

Les gens ne choisissent pas volontairement ce qui les attire sexuellement<sup>1</sup>. Cet extrait des recherches de Berlin et Krout (1986) résume parfaitement l'idée à l'origine de ce mémoire. Que feriez-vous si, un matin, vous vous découvriez une attirance pour les jeunes enfants ? À qui pourriez-vous le dire ? Qui consulteriez-vous ? C'est en tentant de répondre à ces questions que les premières réflexions sur la problématique de la pédophilie sont apparues.

Si, suite à la libération sexuelle de 68, les médias abordaient le sujet avec une certaine liberté et parfois même avec légèreté, durant les années 80 puis 90 avec l'affaire Dutroux, les discours médiatique et politique ont radicalement changé. Et pour cause, l'atrocité des faits, révélée aux yeux du grand public, n'a pu qu'émouvoir la population et donner une image monstrueuse du pédophile. Pourtant, le terme « pédophilie » ne désigne pas un crime, ni même un acte, mais une attirance pour les enfants prépubères, et « pédophile » ne signifie pas, à l'origine, agresseur sexuel d'enfants. La confusion quasi totale entre personnes pédophiles et criminels et les nombreux stéréotypes existant sur la pédophilie placent donc la question des représentations collectives au cœur de ce mémoire.

Afin de comprendre comment notre pays considère les personnes pédophiles et quelles prises en charge sont possibles et disponibles, nous avons rencontré des professionnels de la santé mentale qui travaillent ou ont travaillé avec ce type de public. Leur expérience, leur vécu et leur ressenti par rapport à la situation belge nous ont permis de rendre compte de l'organisation actuelle du système de prise en charge, de ses défauts et de la place réservée à la pédophilie au sein de celui-ci. Nous avons également consulté de nombreux textes de loi et articles scientifiques afin d'être aussi précis que possible dans nos explications concernant la pédophilie et les personnes pédophiles et dans notre description du contexte dans lequel les décisions politiques concernant le traitement de ces personnes ont été prises.

---

<sup>1</sup> Citation originale : « People do not decide voluntarily what will arouse them sexually. »

En tant que futur journaliste, la question du traitement médiatique nous est apparue comme une évidence. Nous avons donc scruté des articles de journaux et en avons souligné les éventuels manquements, erreurs et égarements. Pour ce faire, nous avons cherché les articles en lien avec la pédophilie parmi les publications des quotidiens belges francophones publiés sur une période de 17 ans. Le but de cette démarche était d'observer la façon dont les journaux abordent de la pédophilie, mais elle a également servi de rappel de la responsabilité des médias dans le traitement de sujets sensibles tel que celui qui fait l'objet de ce mémoire.

Puisque ce mémoire a trait à la pédophilie, et que l'une de nos préoccupations principales était l'influence des représentations collectives de la pédophilie sur une potentielle démarche des personnes pédophiles vers une prise en charge préventive, nous devions les interroger. Cette étape fut de très loin la plus laborieuse. Tant les professionnels que les associations refusent très souvent de laisser une personne extérieure rencontrer leurs patients ou leurs membres, et les personnes pédophiles volontaires pour se confier à un inconnu sont très rares. Cependant, après plusieurs mois de recherches et un nombre incalculable de prises de contact, nous avons pu participer à un groupe de parole au sein de l'association l'Ange Bleu, recueillir les témoignages des participants, et poser une question cruciale pour ce mémoire « Qu'est-ce qui empêche une personne pédophile de chercher une prise en charge ? ». Nous avons également discuté pendant plusieurs semaines avec les fondateurs du site Virtuous Pedophiles, tenté de négocier des interviews par téléphone, par Skype ou par chat pour finalement préférer un questionnaire en ligne. Les membres de leur communauté y ont répondu de manière anonyme et nous ont ainsi fourni la matière pour une analyse plus approfondie de leur perception des professionnels de la santé mentale, d'eux-mêmes, et des craintes éventuelles qu'ils pouvaient éprouver à parler de leurs attirances.

Ces recherches nous ont permis de mieux cerner la problématique pédophile ainsi que les enjeux sociaux, médicaux, humains et de prévention qui y sont liés. Nous sommes aujourd'hui heureux de partager le fruit de notre travail dans ce mémoire.

## DEFINITION DES CONCEPTS CLES

**Paraphilie :** les caractéristiques de la paraphilie, dans le DSM-IV<sup>2</sup>, sont des fantasmes imaginatives sexuellement excitantes, des impulsions sexuelles ou des comportements survenant de façon répétée et intense, et impliquant 1) des objets inanimés, 2) la souffrance ou l'humiliation de soi-même ou de son partenaire, 3) des enfants ou d'autres personnes non consentantes.

**Pédophilie :** la pédophilie n'est ni une infraction ni une qualification juridique. Dans le DSM-V<sup>3</sup>, la pédophilie est classée parmi les paraphilies. « Présence de fantasmes imaginatives sexuellement excitantes, d'impulsions sexuelles, ou de comportements, survenant de façon répétée et intense, pendant une période d'au moins six mois, impliquant une activité sexuelle avec un enfant ou des enfants prépubères (généralement âgés de treize ans ou plus jeunes) ». Dans la CIM-10<sup>4</sup>, la pédophilie est classée parmi les troubles de la préférence sexuelle : « préférence sexuelle pour les enfants, qu'il s'agisse de garçons, de filles, ou de sujets de l'un ou l'autre sexe, généralement d'âge prépubère ou au début de la puberté ». Cependant, il est précisé dans le DSM-V que les individus qui ne sont pas limités dans leur fonctionnement personnel par ces pulsions, ne ressentent pas de culpabilité, de honte, ou d'anxiété à les ressentir, et n'ont jamais agi sous l'influence de ses pulsions ont une orientation sexuelle pédophilique et non un trouble pédophilie.

**Pédophile :** personne sujette aux attirances, fantasmes et comportements décrits ci-avant. Doit être âgé d'au moins seize ans et être au moins cinq ans plus vieux que l'enfant décrit ci-avant (DSM-V).

---

<sup>2</sup> Le DSM, Diagnostic and Statistics Manual of Mental Disorders, est un manuel de référence utilisé en psychiatrie. Il décrit et classe les troubles mentaux. Le DSM-IV (4ème version) a été publié en 1994.

<sup>3</sup> Les critères de diagnostic pour la pédophilie n'évoluent pas du DSM-IV au V. Le DSM-V introduit cependant la notion d'« orientation sexuelle pédophilique » non présente auparavant.

<sup>4</sup> Classification Internationale des Maladies, 10<sup>ème</sup> révision, 2008

*Particularité* : le DSM-V inscrit dans ses critères de diagnostic que l'individu doit avoir « agi en conséquence de ses pulsions sexuelles, ou subir une détresse marquée ou des difficultés interpersonnelles ».

**Discours médiatique** : un discours est défini comme la « manifestation écrite ou orale d'un état d'esprit (Larousse en ligne, 2 juin 2017) ». Nous proposons de comprendre le concept de discours médiatique comme suit : l'ensemble des énoncés écrits ou parlés produits par les médias sur un sujet donné et qui peuvent manifester de l'état d'esprit de ces mêmes médias vis-à-vis de ce sujet.

**Action politique** : par action politique, nous entendons : ensemble des décisions prises et mises en application par les acteurs du monde politique par rapport à une problématique donnée en fonction des positions de ces acteurs et du contexte dans lequel ces décisions sont prises.

**Représentations collectives** : « les représentations collectives sont extérieures aux consciences individuelles [...] elles ne dérivent pas des individus pris isolément, mais de leur concours (Durkheim, 1898, p.17) ». « Les représentations collectives, produites par les actions et les réactions échangées entre les consciences élémentaires dont est faite la société, ne dérivent pas directement de ces dernières et [...] les débordent (*Ibid.*) ». Nous considérerons les représentations collectives comme l'ensemble des images et croyances (associées à la pédophilie et aux personnes pédophiles) créées par la société et dans laquelle elles sont présentes. En psychologie, ce terme est proche de la notion de stéréotype, laquelle désigne les croyances partagées par un groupe d'individus et désignant le plus souvent un autre groupe. Ces stéréotypes guident les comportements, cognitions et émotions, et participent à la création de normes sociales<sup>5</sup>.

**Traitement préventif** : Le mot préventif signifie : « Qui est destiné à prévenir, à empêcher un mal, une maladie, etc., de se produire » (Larousse en ligne, 2 janvier 2017). En fonction de si l'on parle d'abus sexuels ou de pédophilie, la prévention peut être primaire (avant l'acte) ou secondaire (prévenir les effets de la « maladie », qui peuvent être des abus sexuels). Dans le cadre de ce travail, nous nous intéresserons principalement à la possibilité d'une prévention

---

<sup>5</sup> Voir par exemple : Leyens, J.-P., Yzerbyt, V., Schadron, G., (1996). Stéréotypes et cognition sociale. Bruxelles, Mardaga.

primaire (pour les abus sexuels), ou secondaire (pour la pédophilie) et mentionnerons la prévention tertiaire (prévention de la récurrence). La notion de traitement préventif fera, elle, référence à la prise en charge d'une personne pédophile n'ayant pas agi<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Nous n'entendons pas par cette déclaration qu'une personne pédophile non prise en charge risque nécessairement de passer à l'acte.

## CHAPITRE I : ÉTAT DES LIEUX

Le mot « pédophilie » vient du grec *pais, paidos* (enfant) et *philein* (aimer d'amitié). Si la première définition du pédophile ne comprend pas d'aspect sexuel, celles que proposent aujourd'hui le manuel diagnostique and statistique des troubles mentaux, le DSM-V, et le Classement International des Maladies, le CIM-10, insistent particulièrement sur ce point (voir définitions). Il faut différencier la pédophilie de l'hébéphilie et de l'éphébophilie qui définissent respectivement l'attirance pour les enfants pubères et pour les adolescents (Bailey et al., 2016, p. 977). Certains scientifiques argumentent que la définition du DSM-V est « inconsistante », puisqu'une personne attirée par un enfant de treize ans (qui en général ne peut plus être considéré comme prépubère) devrait être taxée d'hébéphilie plutôt que de pédophilie (Bailey et al., 2016, p. 977). Cette considération fait sens à nos yeux, puisqu'il est en effet impossible de déterminer à l'avance si un enfant de douze ou treize ans sera pubère ou non.

La question de la définition est la première que nous traiterons. Elle est directement liée aux représentations collectives et au traitement de la pédophilie. La perception de la pédophilie comme une « préférence » ou une orientation sexuelle dans les discours de certains ou de « maladie mentale », parfois décrite comme « génétique » dans les arguments d'autres, influence ces représentations. Il est dès lors utile de rappeler que le terme « pédophile » désigne une personne atteinte de trouble de l'attirance sexuelle (ou uniquement « attirée sexuellement par les enfants prépubères » selon certains des experts, notamment parmi ceux interrogés pour les besoins de ce mémoire) et non un criminel. Le Code pénal belge n'inclut d'ailleurs pas le mot « pédophilie » dans la liste des offenses criminelles. Il est ressorti de nos entretiens que le diagnostic de pédophilie n'est pas aisé à poser. De nombreux chercheurs interrogent d'ailleurs régulièrement la définition, le diagnostic et l'étiologie (ce qui cause une pathologie – certains avancent que des facteurs neurobiologiques, ou même héréditaires pourraient être à l'origine de cette attirance) de la pédophilie (Bailey et al, 2016 ; Cantor et al., 2008 ; Alanko et al., 2013). Tous les experts rencontrés (à l'exception de Latifa Bennari) travaillent principalement avec un public appelé « auteurs d'agressions sexuelles » (AICS), or toutes les violences sexuelles sur enfants prépubères ne sont pas commises par des personnes pédophiles et toutes les personnes pédophiles ne commettent pas des violences sexuelles sur

des enfants prépubères. Il convient de distinguer l'acte de l'attirance. Les relations sexuelles incestueuses, par exemple, n'impliquent pas forcément une attirance pédophile. « La majorité des cas [à l'UPPL], ce sont des personnes qui commettent des faits de manière opportuniste sur des mineurs pas parce qu'il y a une attirance fixée, mais par opportunisme, par inhibition, par frustration... » explique Julien Lagneaux, psychologue à l'Unité de Psychopathologie Légale de Tournai (8 mai 2017). Par prudence et pour éviter les stéréotypes, nous retiendrons des entretiens avec les professionnels et des recherches effectuées, qu'il n'existe pas de profil type du pédophile, mais que l'attirance pédophilique est principalement présente chez les hommes, qu'elle peut être le résultat d'un traumatisme ou d'un événement traumatique ayant nui au bon développement de la personne durant son enfance, sans qu'un événement de ce type ne conduise automatiquement au développement d'une attirance pédophilique, ou qu'une attirance pédophilique ne soit nécessairement le résultat d'un tel événement (UPPL, 8 mai 2017 ; Jacques, 12 juin 2017 ; Berlin et Krout, 1986 ; Bailey et al, 2016 ; Beier et al., 2009; Furnham et Haraldsen, 1998 ; Ange Bleu, 17 juin 2017). Il est aussi important de noter qu'une personne peut être attirée uniquement par les enfants, mais peut aussi être attirée par les adultes de manière hétérosexuelle ou homosexuelle (seuls 7% des personnes pédophiles seraient exclusivement attirés par les enfants selon Barrata et Morali, 2011). En fonction de la place que prend l'une des attirances par rapport à l'autre, une personne pédophile peut donc potentiellement s'épanouir dans une relation adulte, ce qui peut l'aider à mieux vivre et mieux gérer son attirance pour les enfants (Ange Bleu, 17 juin 2017; Berlin et Krout, 1986). La pédophilie peut également découler d'une incapacité ou d'une peur à établir des relations avec les adultes ; Luca Carruana, psychologue à l'UPPL parle d'une « identification émotionnelle aux enfants (8 mai 2017) », Laurence Jacques, psychologue et criminologue travaillant au Service de Santé Mentale de l'ULB, explique :

Il n'y a évidemment pas une hypothèse, une route qui amène la personne à devenir pédophile. Ce sont davantage des expériences de vie qui se cumulent et qui font que la rencontre avec la femme, ou avec l'homme si la personne est orientée plus sur un mode homosexuel, suscite trop d'angoisse parce que le patient se vit encore comme immature. Il est donc plus facile pour lui de se tourner vers un enfant (12 juin 2017).

Nous retiendrons que Berlin et Krout (1986, p. 2-3) distinguent les personnes pédophiles égodystoniques, qui sont sexuellement attirés par les enfants et qui désirent que ce ne soit pas le cas et voudraient changer, et égodynamiques dont l'attraction sexuelle envers les enfants n'est pas en conflit avec la conscience et les convictions morales<sup>7</sup>, et expliquent que les personnes pédophiles peuvent être plus ou moins capables de résister à leurs pulsions sexuelles. La capacité à reconnaître le tort fait à une victime, dans le cas des personnes pédophiles devenues agresseurs sexuels, ou le tort potentiel qu'un passage à l'acte pourrait causer à une victime potentielle influe sur la possibilité et l'efficacité d'une prise en charge (Ange Bleu 17 juin 2017; Gazan, 3 mai 2017 ; CRASC, 1997). Enfin, par « prise en charge » ou « traitement », il faut comprendre prise en charge thérapeutique, qu'elle se fasse via une approche psychothérapeutique (de groupe ou individuelle), ou un traitement hormonal (peu utilisé en Belgique) et que ce traitement ou cette prise en charge n'ont pas pour but de (et ne pourraient certainement pas) « soigner » la pédophilie, en ce qu'il est difficile de changer l'attraction sexuelle d'une personne (Beier et al, 2009 ; Cantor, 2013 ; Jahnke et al., 2014).

Le deuxième concept central à l'origine de nos recherches est celui du traitement préventif de la pédophilie. Après avoir contacté le SPF Santé Mentale, le ministère wallon de la Santé, l'Agence pour une Vie de Qualité, les centres d'appuis bruxellois (CAB) et wallon (UPPL), la Fédération Belge des Psychologues, la Fédération Francophone Belge de Psychothérapie Psychanalytique, la Société des Sexologues Universitaires de Belgique, chaque institution ou organisation renvoyant vers une ou plusieurs autres, et les différents experts rencontrés, nous pouvons affirmer que rien n'existe en matière de traitement préventif de la pédophilie en Belgique francophone. Aucune équipe n'a été mise en place pour accueillir les personnes pédophiles n'ayant pas encore agi, aucune ligne d'écoute n'a été créée et aucune liste de professionnels capables de prendre en charge une personne pédophile n'existe pour les professions concernées. En Flandre, en revanche, une ligne d'écoute téléphonique a été mise en place depuis le 19 mai de cette année, mais elle ne semble être destinée qu'à un public néerlandophone (le site est uniquement disponible en néerlandais)<sup>8</sup>. Durant leur premier mois d'activité, ils ont reçu 66 mail et appels (Belga, 20 mai 2017). Dans

---

<sup>7</sup> Citations originales : « Some men who are sexually attracted to children desire not to be and would like to change » et « If a man's sexual attraction towards children does not conflict with his conscience and personal moral convictions, then his pedophilic desires are said to be ego-syntonic »

<sup>8</sup> <http://stopitnow.nl/>

le reste de l'Europe, quelques initiatives ont été mises en place : en voici trois exemples. En France, l'association l'Ange Bleu a été créée d'initiative privée, indépendamment de tout subside et mandat public. Elle s'est donnée pour mission de donner un espace de parole aux personnes pédophiles tout en leur faisant prendre conscience des conséquences potentielles de leurs actes. La fondatrice, Latifa Bennari, organise des groupes de parole où personnes pédophiles et victimes d'abus sexuels se rencontrent et témoignent de leurs expériences respectives. En Allemagne, le projet Dunkelfeld (nous traduisons « zone sombre », ce nom fait référence aux cas non recensés statistiquement, aux agresseurs sexuels potentiels) a été lancé en 2005 par une équipe de l'Hôpital « Charité » à Berlin et est aujourd'hui financé par le gouvernement allemand. Son but est d'atteindre les personnes pédophiles via une campagne médiatique et de les convaincre de suivre le traitement préventif primaire (avant l'acte pédophile) qu'ils proposent. Une recherche menée en 2009 par cette équipe en a démontré l'intérêt ; 241 personnes se sont déplacées pour une entrevue avec un clinicien (Beier et al., 2009). Le projet, qui rassemble actuellement onze centres disséminés dans toute l'Allemagne, est contacté par quinze à 20 personnes par mois et a reçu plus de 1900 demandes qui ont résulté en plus de 800 évaluations et offres de traitement pour plus de 400 individus entre 2005 et 2014 (Beier, 2014). Enfin en Suède, des essais cliniques ont été lancés par l'institut Karolinska (université et centre de recherche médicale) pour déterminer l'efficacité d'un produit (Delgarix, ou Firmagon) qui réduit le niveau de testostérone dans le corps à diminuer les pulsions des personnes pédophiles, afin de pouvoir agir préventivement. Il apparaît, suite aux entretiens menés avec les professionnels, que la Belgique n'a que peu recours à des méthodes impliquant un traitement hormonal (Janssens, 2 mai 2017 UPPL, 8 mai 2017 ; Jacques, 12 juin 2017).

La problématique de la prévention est en enjeu majeur pour plusieurs raisons. Tout d'abord, plusieurs recherches montrent que mondialement, jusqu'à 20% des femmes et 10% des hommes auraient été victimes d'abus sexuels durant leur enfance (Bolen et Scannapieco, 1999; Finkelhor, 1994; Krug, et al., 2002 ; cité par Beier et al., 2009)<sup>9</sup>. Il est important de

---

<sup>9</sup> Il convient de rappeler que les abus sexuels sur mineurs, ou même sur enfants ne sont pas forcément commis par des personnes pédophiles, et que toutes les personnes pédophiles ne commettent pas d'abus sur des enfants. Cependant, Blanchard et al. (2001) et Schaefer et al., (2010) mentionnent que 50% de tous les individus qui commettent des abus sexuels sur des enfants sont pédophiles (cité par Tenbergen et al., 2015) et Maletzki et Steinhäuser (2002) montrent que 40 à 50% des auteurs d'abus sexuels sur enfants sont des personnes pédophiles (cité par Seto 2004 ; Glab,

noter que les données récoltées dans beaucoup d'études concernant les abus sexuels sur enfants (Child Sexual Abuse, terme légal exact en anglais) prennent en compte les abus sur mineurs (moins de 18 ans). Malgré l'intérêt de cette méthode (les données judiciaires sont plus faciles à récolter et permettent une analyse globale), il est bon de remettre ces résultats en perspective. L'étude de Chiu et al. (2013), a rassemblé 5 502 hommes et femmes d'origines ethniques diverses et résidant à Boston, et a constaté que 26,7% des femmes et 16,7% des hommes questionnés affirmaient avoir subi des abus sexuels pendant leur enfance (en dessous de quatorze ans, cette fois). Un autre problème fausse les données relatives aux abus sexuels sur mineurs ; comme dans la plupart des faits de mœurs, la majorité des victimes ne portent pas plainte. Michèle Janssens, du centre d'appui bruxellois (CAB) explique « On ne prend pas la mesure du problème parce que dans les faits de viol, on considère que seule une victime sur dix porte plainte. Pour un enfant, c'est dur de porter plainte contre un parent ou un ami de la famille » (2 mai 2017). Or entre 2000 et 2011, plus de 10 000 faits de mœurs par année ont été enregistrés par la police fédérale belge, parmi lesquels plus de 2600 viols par an. En 2011, 3024 viols ont été commis sur le territoire belge, 27,18 % des victimes de ces viols étaient âgées de moins de quatorze ans, dont 14,29 % en dessous de dix ans. En outre, plus de la moitié des 3466 attentats à la pudeur commis en 2011 l'ont été sur des mineurs de moins de seize ans (Police fédérale, 2011, p.52).

Ensuite, les abus sexuels sur mineurs peuvent avoir de lourdes conséquences pour leurs victimes, physiquement et mentalement. Elles sont plus susceptibles d'avoir des comportements mettant en danger leur santé sexuelle, ces comportements incluant la prostitution [...], ainsi que d'autres comportements mettant en danger leur santé tels que la consommation d'alcool et de drogues<sup>10</sup> (Felitti et al., 1998 cité par Grady et al., 2015, p. 223). Les articles de Beier et al. et de Grady et al. citent tous deux des risques de troubles mentaux incluant des troubles de la personnalité, des troubles affectifs majeurs, de l'anxiété et du stress post-traumatique ainsi que des abus de substances (drogues), problèmes relationnels,

---

2016). La prise en charge préventive de la pédophilie est donc également liée à la problématique des abus sexuels sur les enfants.

<sup>10</sup> Citation originale : « Studies have shown that survivors of child sexual abuse are more likely to engage in sexual health risk behaviors, including prostitution, and to become pregnant before age 18, as well as to engage in other health risk behaviors such as alcohol and drug use »

et tendances suicidaires<sup>11</sup> (Grady et al., 2015, p. 223). Les victimes d'abus sexuels risquent également de reproduire les situations vécues sur de nouvelles victimes et, à nouveau, ces auteurs parlent tous deux de risques de « victimisation » voire de « victimisation sexuelle » durant l'adolescence et l'âge adulte (bien que les recherches de Beier et al. ne fassent pas mention de ces risques durant l'adolescence). Nous observons donc qu'au-delà des lourdes conséquences physiques et mentales qu'ils provoquent sur leurs victimes et tout particulièrement sur leurs victimes mineures, les abus sexuels peuvent entraîner une reproduction des actes subis et, par conséquent, créer de nouveaux agresseurs. Plusieurs experts rencontrés dans le cadre de ce mémoire ont précisé que la pédophilie n'est pas nécessairement générée par des abus sexuels durant l'enfance (contrairement aux croyances populaires), mais qu'une bonne partie des délinquants sexuels avec lesquels ils travaillent en avaient subi ; les estimations varient : « une trentaine de pourcent, pas la majorité (Carruana, 8 mai 2017) », « pas mal d'auteurs ont été eux-mêmes abusés, parfois clairement au niveau sexuel, parfois au niveau de la maltraitance et de l'humiliation (Jacques, 12 juin 2017) » (Janssens, 2 mai 2017).

Ceci montre donc l'importance de la prévention. En Belgique francophone, nous y revenons plus loin, la seule prévention mise en place est la prévention de la récidive (forme de prévention tertiaire), ce qui implique que les délinquants sexuels qui bénéficient d'un traitement ont fait au moins une victime. Dans le rapport d'activité de l'Unité Psychopathologie Légale (UPPL) de 2015, nous avons constaté que 43,5 % (44 sur 101) des personnes suivies ayant fait des victimes comptabilisaient plus d'une victime (jusqu'à huit victimes). Nous observons donc, au vu du nombre de victimes d'abus sexuels, des lourdes séquelles que ceux-ci provoquent sur ces dernières, de la possibilité de reproduction des traumatismes subis sur de nouvelles victimes, et des coûts potentiels que ces effets néfastes peuvent engendrer pour le système de santé publique, que la prévention primaire des abus sexuels sur mineurs est un enjeu essentiel dans la société belge. Et cette prévention doit inclure le cas de la pédophilie, sans pour y associer tous les faits de mœurs sur enfants.

---

<sup>11</sup> Citation originale : « Child sexual abuse is strongly associated with an increased risk of mental illness, including personality disorders, major affective disorders, anxiety, and posttraumatic stress (Molnar, et al., 2001; Spataro, et al., 2004), as well as substance abuse, relationship problems, and suicidality (Dube et al., 2005; Fergusson, et al., 2008; Neumann, et al., 1996). »

Dans les représentations collectives actuelles, l'image du pédophile est celle d'un pervers, monstrueux et dangereux (Jahnke et al., 2014, ; Franklin et Cromby, 2009). De nombreux stéréotypes ont été associés au mot « pédophile », creusant peu à peu un écart notable entre la réalité de la pédophilie telle qu'elle est vue par les experts psychologues et psychiatres du milieu et l'image archétypale du pédophile-monstre existant aujourd'hui dans la société. Il est intéressant de se pencher sur l'évolution de la perception et de la signification des mots « pédophile » et « pédophilie » au cours du siècle dernier.

Selon les travaux d'Ambroise-Rendu en 2003, la presse n'a commencé à s'intéresser aux affaires d'abus sexuels sur enfants qu'à partir des années 1880, et ce jusqu'aux environs de 1914. À l'époque, les journaux se contentent de faire des allusions floues aux types de crimes commis sur les enfants, se refusant à relater avec précisions des faits que la société semble tolérer de moins en moins (*Ibid.*, p. 33). Nous notons que bien que ces recherches soient intitulées *Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) [...]*, aucune mention n'est faite du terme pédophilie et de son usage entre les années 1880 et 1970. Nous observons également qu'Ambroise-Rendu ne donne pas de détails sur le traitement de la presse de ces abus entre 1914 et 1920 (date à partir de laquelle, jusqu'en 1970, la presse a moins abordé les abus sexuels sur enfants). De par la place que les enfants occupent dans la société de l'époque, on ne se préoccupe pas, ou peu, des violences sexuelles qu'ils subissent, à moins que celles-ci aient mené à un assassinat (*Ibid.*, p. 34). Dès lors, la question de la pédophilie comme trouble de l'attirance sexuelle n'est pas posée dans la presse ce qui a pour conséquence qu'il n'est pas non plus fait mention du pédophile comme criminel.

À partir des années 70, dans la foulée de la libération sexuelle amenée par mai 68 :

La presse lève le voile qu'elle tenait pudiquement étendu sur la pédophilie — le mot apparaît alors — et l'inceste. Pour les dénoncer avec violence ou — et c'est la grande nouveauté de la décennie — pour leur rendre leur dignité : en les inscrivant dans une remise en question globale et radicale de l'ordre social et moral (*Ibid.*, p. 36).

C'est au sortir de cette décennie qu'a commencera à se forger la représentation du pédophile-monstre. Durant les années 70, le thème de la pédophilie est abordé librement par la presse, dans les livres et les débats autour des relations sexuelles avec les mineurs soutenus et alimentés par les intellectuels de l'époque (Ambroise-Rendu, 2003 ; Verdrager, 2013). De

nouvelles formes de militantisme apparaissent autour de la question de la sexualité des mineurs. Seulement, dans un premier temps il s'agit davantage de se libérer du « pouvoir disciplinaire exercé au sein des familles » que de revendiquer des rapports sexuels avec les enfants (Bérard, 2014, p. 4). À ces revendications viennent se mêler celles des militants homosexuels pour qui la majorité sexuelle est placée plus haut que pour les hétérosexuels (quinze ans), en Belgique (18 ans) comme en France (21 ans) (*Ibid*, p. 4 ; Duclos, 29 juillet 2011). Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'en France l'âge de la majorité sexuelle (ou en tout cas de l'âge minimum que devait avoir le partenaire sexuel pour ne pas risquer une condamnation) a évolué de onze ans (1832) à treize ans (1863) puis quinze ans (1945), montrant ainsi une volonté d'une protection de la sexualité des mineurs. Les problématiques pédophile et homosexuelle furent donc rapprochées dans une « stratégie de légitimation de ces pratiques [pédophiles] (Chassagne, 2013, p.2) » et le mot « pédophile » entendu comme « pédéraste » (attiré par les jeunes garçons, enfants ou adolescents). Les discours de libération sexuelle des mineurs font rapidement place à un questionnement sur l'éveil des enfants à la sexualité (Celma, 1971, cité par Bérard, 2014, p. 6), la suppression de la majorité sexuelle (Foucault, 1979, *Ibid.*) et le droit aux relations sexuelles à n'importe quel âge (Duvert, 1974, *Ibid.*). Les années 80 voient donc inévitablement des lois concernant le viol et l'abaissement de la majorité sexuelle apparaître, en Belgique comme en France. Dans le même temps, « la dénonciation des violences sexuelles fait émerger la protection des enfants contre des hommes prédateurs comme un impératif militant et politique » (*Ibid*, p.7) et suite aux revendications des victimes, finalement entendues, la pédophilie « émerge comme problème public » (*Ibid.*, p. 14). Les condamnations pour violences sexuelles envers des mineurs augmentent également, et la pédophilie est progressivement associée à un crime. Les débats sur les relations sexuelles entre adultes et enfants disparaissent donc peu à peu. Plusieurs auteurs font le parallèle entre la sacralisation de l'enfant, son statut de « grande victime » (Chassagne, 2013, p. 3), sa « réification comme quintessence de l'innocence » (Franklin et al., 2009, p. 2), et l'image du pédophile comme monstre qui brise cette innocence. Bérard et Ambroise-Rendu sont plus modérés. Ils mentionnent la place centrale accordée à l'enfant dans la presse, mais préfèrent mettre en avant la prise de conscience du nombre d'abus sexuels sur mineurs et des traumatismes vécus par les victimes comme fondement de cette évolution des perceptions de la pédophilie. Dans un premier temps, tout de même, ces changements législatifs et sociétaux, et les enquêtes résultantes ont permis de réaliser que la grande majorité de ces violences

sexuelles avaient lieu dans le cadre familial ou étaient perpétrées par une personne proche de la victime. Cependant, dans le courant des années 90 et notamment à cause de l'affaire Dutroux, la perception du pédophile évolue à nouveau, et les représentations collectives pointent cette fois du doigt un monstre, extérieur au cadre familial, rodant et guettant les enfants au détour d'une ruelle (Franklin et Cromby, 2009 ; Bérard, 2014.). « L'identification politique et médiatique des violences sexuelles subies par les mineurs à l'image du pédophile inconnu fonctionne à la fois comme un dévoilement des violences subies par les victimes et une occultation de ceux qui en sont les auteurs », écrit Bérard (2014, p. 14). À partir de cette période, le pédophile devient un ennemi public, représentation alimentée et relayée par les médias et qui mènera à des dérives. Lors du procès d'Outreau notamment, durant lequel treize personnes furent accusées à tort, en partie à cause des déclarations des jeunes victimes (enfants), et parmi lesquelles six personnes innocentes furent condamnées puis acquittées un an plus tard (Marchand et al., 19 mai 2015).

Nous avons constaté une véritable démarcation entre ce qui relève de l'« avant Dutroux » et de l'« après-Dutroux ». Freddy Gazan, fondateur de l'ancien Centre de Recherche-Action en Sexo-Criminologie (CRASC, fermé à la fin des années 90), explique avoir « retrouvé des photos de groupe avec des pédophiles » pris en charge au sein de son centre et datant d'avant l'affaire Dutroux, « maintenant c'est inimaginable » (Gazan, 3 mai 2017). Bertrand Jacques de l'UPPL mentionne « un renvoi à des images collectives (comme celle de Dutroux) très puissantes » quand la pédophilie est mentionnée dans la presse. Michèle Janssens, du Centre d'appui Bruxellois confirme : « La représentation du délinquant sexuel (personne pédophile, dans ce cas) c'est celle d'un monstre. C'est fort lié à Dutroux, Fourniret, des affaires très fortement médiatisées » (2 mai 2017). Il apparaît pourtant que Marc Dutroux ne correspond pas réellement à la définition du pédophile au sens auquel les experts rencontrés l'entendent (UPPL, 8 mai 2017 ; Janssens, 2 mai 2017 ; Jacques 12 juin 2017). Les psychiatres l'ayant examiné ont d'ailleurs établi qu'il était psychopathe<sup>12</sup> et pervers manipulateur, mais pas pédophile<sup>13</sup>. Les représentations collectives actuelles de la

---

<sup>12</sup> L'article du Soir cité ci-dessous (Petit ...) rapporte une expertise selon laquelle Marc Dutroux n'est « pas psychopathe ». Il semblerait que cette attribution ait été rajoutée dans l'expertise de 2004 (citée dans les articles repris ci-dessous).

<sup>13</sup> Belga, 5 mai 2004 ; Metdepenningen, 6 mai 2004 ; Demetz, 22 mai 1997 ; « Marc Dutroux pas pédophile selon les psychiatres » (20 mars 1998) ; Petit et Vantroyen, 20 mars 1998

pédophilie résultent donc en partie d'une utilisation erronée du mot « pédophile » pour décrire Marc Dutroux et du terme « pédophilie » pour désigner les actes qu'il a commis.

## PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES

Le but de ce travail est de comprendre l'éventuelle influence des représentations collectives sur la possibilité d'un traitement préventif de la pédophilie et des personnes pédophiles. Afin de pouvoir répondre à notre problématique de départ, nous devons nous interroger sur la considération des personnes pédophiles dans le système de prise en charge belge, la manière dont les médias décrivent la pédophilie et les pédophiles, et tenter de comprendre les conséquences éventuelles ces deux éléments sur la démarche des personnes pédophiles vers un traitement préventif. Pour ce faire, nous avons dégagé trois hypothèses :

**Hypothèse I : Bien que la pédophilie soit reconnue comme problématique de santé publique, de par sa forte judiciarisation et les décisions politiques prises à son égard, la personne pédophile est moins traitée comme un patient que comme un criminel.**

Il est nécessaire de comprendre quels moyens humains et financiers sont déployés en Belgique pour la prise en charge des personnes pédophiles, et le cadre dans lequel cette dernière peut avoir lieu. Nous nous intéressons à la présence potentielle de l'amalgame entre personnes pédophiles et AICS au sein d'une organisation de la prise en charge principalement conçue pour les délinquants sexuels. Nous nous posons également la question du nombre de thérapeutes capables d'aider une personne pédophile, leur formation, ainsi que la facilité d'accès à ces thérapeutes pour une personne pédophile.

**Hypothèse II : Le discours médiatique dépeint les pédophiles comme des criminels.**

Quels termes les médias utilisent-ils quand ils abordent la question de la pédophilie ? En analysant le champ lexical associé aux mots « pédophile » et « pédophilie », nous voulons déchiffrer le discours médiatique portant sur cette problématique. Nous tentons de déterminer si l'association entre personne pédophile et criminel qui semble exister depuis les années 80 est toujours d'actualité et si nous en retrouverons la trace dans les articles de journaux quotidiens ainsi que dans le contenu vidéo consommé par le citoyen lambda.

**Hypothèse III : L'approche majoritairement répressive des politiques et des médias dissuade les pédophiles de chercher une prise en charge préventive.**

Après avoir déterminé de quelle manière la personne pédophile est considérée dans le système belge et l'image qu'en donnent les médias, nous devons déterminer l'influence de ces comportements sur une éventuelle prise en charge préventive. Nous nous demanderons d'abord ce qui peut empêcher une personne pédophile de consulter un thérapeute ou de chercher une prise en charge. Nous verrons ensuite si ces craintes peuvent être liées à la manière dont les politiques et les médias traitent la pédophilie et les personnes pédophiles.

## CORPUS ET METHODE DE RECHERCHE

Les recherches menées pour la réalisation de ce travail se concentrent principalement sur les informations scientifiques et légales concernant la pédophilie, les entretiens avec des experts prenant en charge ou susceptibles de prendre en charge des personnes pédophiles, les interactions avec des personnes pédophiles (rencontre et questionnaire) et le déchiffrement du discours médiatique dans les journaux quotidiens. Nos recherches auront lieu en Belgique francophone, mais nous sommes également penchés sur la situation au nord de la frontière linguistique. Néanmoins, faute de volontaires et de répondants en Belgique, la rencontre avec les personnes pédophiles a eu lieu en France (Paris) et le questionnaire a été publié sur un forum anglo-saxon ([www.virped.org](http://www.virped.org)).

L'approche adoptée pour ce mémoire est quantitative et qualitative. Cette double méthode de recherche est la conséquence directe de notre objet de recherche et des hypothèses qui en découlent. Les deux premières hypothèses exigent une approche quantitative. La première aborde la manière dont sont traitées les personnes et s'appuie sur l'analyse:

- D'articles scientifiques sur la pédophilie
- De recherches effectuées dans le domaine de la psychologie
- De recherches sur les auteurs d'infractions à caractère sexuel
- D'articles scientifiques sur les traitements de la pédophilie et leur application préventive
- La législation belge en matière d'abus sexuels, de traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS)
- D'entretiens téléphoniques avec les responsables des fédérations de professionnels de la santé mentale
- D'entretiens avec des professionnels spécialisés dans le traitement de la pédophilie, ou des AICS

La seconde hypothèse concerne le discours médiatique. Là aussi, notre analyse est quantitative et repose sur des échantillons plus larges de catégories différentes, sélectionnés en grappe ou en systématique probabiliste :

- Analyse lexicale de 190 articles publiés dans les journaux quotidiens de Belgique francophone sur la pédophilie et les pédophiles
- Extraits de contenu audiovisuel diffusé à destination du grand public
- Vidéos propagande anti-pédophile ou propédophile et commentaires du public (échantillon non exhaustif)
- Textes propédophiles (associations, partis)
- Extraits des entretiens avec les professionnels

La troisième hypothèse concerne les possibilités d'un traitement préventif et la crainte que pourraient éprouver les pédophiles. Afin de savoir si les représentations collectives sont la raison pour laquelle peu d'entre eux sortent de l'ombre, le récit de certains d'entre eux ainsi que le discours de professionnels de la santé ayant travaillé avec nombre de pédophiles sont analysés qualitativement. Les méthodes utilisées sont donc à la fois celle de l'échantillon représentatif (pour les professionnels de la santé), afin de résumer la position des spécialistes en interrogeant des représentants et celle de l'échantillon de volontaires combinée à celle de l'échantillon en boule de neige. La raison est simple : l'appel à des volontaires ne peut se faire qu'au travers d'experts préalablement rencontrés et qui demandent à leurs patients de me rencontrer (boule de neige). L'appel à des volontaires peut occasionner un biais de sélection, puisqu'il est évident que nous avons parlé aux premières personnes acceptant de témoigner. Deux types d'intervenants sont distingués :

- Professionnels de la santé : entretiens téléphoniques ou sur place, semi-directifs, avec une liste de questions similaires et applicables à chaque professionnel, assez ouvertes pour qu'ils puissent s'exprimer librement et sans être influencés.
  - Thème des questions : la représentation des pédophiles chez les professionnels non formés/non habitués ; la distinction entre l'image médiatique du pédophile et leur expérience personnelle (soutiendra l'hypothèse II) ; les confessions éventuelles de pédophiles qui auraient cherché de l'aide ; la proportion de pédophiles qui cherchent de l'aide avant d'agir ; la possibilité de dépistage ; proportion de pédophiles arrêtés par rapport à ceux traités préventivement

- Les personnes pédophiles : Nous avons réalisé des entretiens non directifs durant un groupe de parole. Nous protégeons l’anonymat des témoins et utilisons donc de faux noms. Nous avons utilisé des questions adaptées au parcours des personnes rencontrées, aussi peu nombreuses et ouvertes que possible pour laisser l’interlocuteur s’ouvrir à la confession, mais anglées sur l’accès au traitement essentiellement.
  - Un questionnaire *Google Forms* auquel les personnes pédophiles peuvent répondre de manière anonyme a également été réalisé. Les questions ont été formulées au présent pour que les répondants puissent aborder leur situation personnelle avant un éventuel traitement ou aide extérieure<sup>14</sup>.

La plupart des personnes pédophiles étant judiciairisées avant d’être prises en charge, certains des interlocuteurs de ce mémoire ont été condamnés. Nous avons tout de même également récolté leurs réponses en nous intéressant principalement à leur situation personnelle avant les faits.

Dans l’analyse du discours, nous avons été attentifs à la présence possible de plusieurs biais associés au caractère autorapport et rétrospectif du recueil de données, ainsi qu’à la judiciairisation de la thématique et aux préjugés associés. Nous pensons en particulier à la désirabilité sociale et au biais de rappel.

---

<sup>14</sup> Puisque nous contacterons les personnes par le biais de professionnels, d’association ou de communautés en ligne, il est possible que celles-ci aient déjà cherché une prise en charge ou une aide extérieure.

## CHAPITRE II : HYPOTHESE I

Bien que la pédophilie soit reconnue comme problématique de santé publique, de par sa forte judiciarisation et les décisions politiques prises à son égard, la personne pédophile est moins traitée comme un patient que comme un criminel.

En Belgique, la pédophilie est reprise dans l'ICD-9-CM (version de 2013 utilisée à partir de 1990, classification 302.2) et dans le ICD-10-CM (version de 2017, utilisée depuis 2015, classification F65.4), systèmes de classification des maladies, des diagnostics et des étiologies de ces maladies, et noms d'origines des CIM-9 et CIM-10 (ICD = International Classification of Diseases). La Belgique ayant adopté ces bases de données, elle reconnaît la pédophilie comme une « maladie », classée dans les troubles mentaux, biologiques et troubles neurologiques du développement. En interrogeant M. Manu Moreels, chef de la cellule « Soins de Santé Mentale » du SPF Santé, sur les dépenses et les méthodes de prise en charge, éventuellement préventives, prévues pour la pédophilie, nous avons reçu cette réponse :

Afin d'élaborer une offre de soins adéquate pour les personnes internées, les ministres de la Santé et de la Justice ont élaboré un plan pluriannuel de l'Autorité fédérale en vue de la mise en place du trajet de soins pour patients psychiatriques médico-légaux (personnes internées), dont l'objectif est de donner des soins adéquats aux personnes internées, notamment en les faisant sortir des établissements pénitentiaires, avec une volonté d'intégration sociale optimale. Le SPF Santé Publique finance depuis plusieurs années, diverses offres de soins destinées au public des internés. Parmi ces internés, **une offre spécifique est développée pour les internés délinquants sexuels parmi lesquels se trouvent les pédophiles**. 75 places sont par ailleurs réservées pour les délinquants sexuels, 32 en hôpital psychiatrique, 15 en MSP (Maisons de Soins Psychiatriques, 28 en IHP (Initiative d'Habitation Protégée – aide à la réinsertion pour les patients psychiatriques) (SPF Santé, Moreels, e-mail du 9 mai 2017).

Nous constatons ici que la prise en charge des personnes pédophiles est directement associée à celle des délinquants sexuels. Les pédophiles sont considérés comme une sous-catégorie de

délinquants sexuels, et les possibilités de prise en charge sont limitées à celles offertes à ceux-ci. Après de plus larges recherches et quelques échanges de mails (Moreels, e-mails des 9 et 15 mai 2017 ; Jauniaux, e-mail du 17 mai 2017), nous avons contacté l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ), vers qui nous renvoyaient Mr. Moreels et le cabinet du ministère de la Santé wallon, et obtenu cette réponse : « Je me dois de préciser qu'il n'y a pas de traitement préventif à proprement parler pour les personnes ayant des comportements sexuels inappropriés tels que la pédophilie (AVIQ, Vilain XIII, e-mail du 8 juin 2017) ». L'agence nous a également réorientés vers l'UPPL, les Services de Santé Mentale (SSM) de Wallonie, un centre de recherche dédié à la défense sociale (AICS considérés irresponsables de leurs actes à cause de leur état mental) et une équipe de l'Hôpital Vincent Van Gogh de Charleroi ayant une mission de prise en charge des paraphilies. Encore une fois, nous notons que la pédophilie est considérée comme un « comportement sexuel » et non une attirance, et que les possibilités de soins se limitent presque totalement à la prise en charge post-judiciarisation.

Pour mieux comprendre cette forte proximité entre justice et prise en charge en matière de pédophilie, puisque les experts contactés nous y renvoyaient souvent et que les experts rencontrés travaillent tous dans ce cadre, nous nous sommes intéressés aux accords de coopération relatifs à la guidance et au traitement des AICS (e-mails de Moreels, 15 mai 2017 ; Vilain XIII, 8 juin 2017 ; Gérard, 18 mai 2017 ; Ducatteeuw, 7 juin 2017 ; Petit, 13 juin 2017). Suite à l'affaire Dutroux à la fin des années 90, la Belgique a considérablement modifié sa manière d'intervenir auprès des délinquants sexuels. La prévention de la récidive a pris une place majeure, par la signature d'accords de coopération ; entre l'état fédéral et la Région wallonne et entre l'état fédéral et la communauté flamande en 1998, et entre l'état fédéral, la Cocom et la Cocof en 1999. Leur objectif premier de permettre de mettre en application la loi du treize avril 1995 relative aux abus sexuels sur mineurs. Pour les délinquants sexuels, celle-ci requiert obligatoirement l'avis (contenant notamment « un plan de guidance psychologique » ; Accord de coopération wallon, 1998) d'un service spécialisé dans la guidance et le traitement<sup>15</sup> des AICS et le suivi d'une guidance ou d'un traitement par l'AICS en cas de libération conditionnelle, libération provisoire (si commis sur/avec la participation de mineurs, et pour les peines de plus d'un à trois ans), et libération à l'essai. L'avis d'un service spécialisé et un suivi **facultatif** d'une guidance ou d'un traitement sont

---

<sup>15</sup> « Le traitement s'entend dans le sens de la thérapie (« soigner »), tandis que la guidance correspond à la prise en charge sur le plan social (aide à la réinsertion) (Lagneaux, e-mail du 2 juillet 2017) »

prévus pour les libertés sous conditions (pour les personnes mises à disposition du gouvernement – peine complémentaire plaçant le condamné sous le contrôle du tribunal d’application des peines pendant cinq à quinze ans), pour les sursis et suspensions probatoires (exécution de la peine reportée, mais le condamné doit respecter certaines conditions, parmi lesquelles peuvent figurer le suivi d’une guidance ou d’un traitement), et dans certains cas de détention préventive où le détenu est laissé en liberté sous conditions (ces conditions pouvant être le suivi d’une guidance ou d’un traitement) ([www.justice.belgium.be](http://www.justice.belgium.be)<sup>16</sup>). Enfin, les cas de médiation pénale peuvent mener au suivi d’une guidance ou d’un traitement s’il est estimé que les faits ne valent pas une peine de prison de plus de deux ans, qu’il y a un lien entre le délit et une maladie ou une dépendance et que l’auteur est volontaire (Falzone et Rutten, 2008). Rien n’est actuellement prévu pour le traitement en prison, ce qui implique que les détenus dont les peines sont les plus lourdes, ayant généralement commis des faits plus graves (la durée des condamnations est proportionnelle à la gravité des faits) et moins susceptibles de bénéficier d’un sursis ou d’une libération anticipée sont ceux qui ont le moins de chance de suivre une guidance ou un traitement (Bibliothèque du parlement fédéral, 2006 ; UPPL, 8 mai 2017). Julien Lagneaux (8 mai 2017) explique d’ailleurs que les frais d’un éventuel traitement en prison sont à la charge du détenu.

Depuis la mise en place des accords de coopération, tout détenu condamné pour des faits de délinquance sexuelle, avant sa libération dans les cas précités ou pour bénéficier d’un sursis probatoire (ou d’une suspension probatoire) doit donc automatiquement être l’objet de l’avis d’un service spécialisé (qui peut être dans certains cas le service psychosocial d’une prison) et, « si le juge l’estime pertinent (Velazquez, 18 mai 2017) », suivre une guidance ou un traitement. Cette guidance ou ce traitement ont ensuite lieu dans les services de santé spécialisés agréés<sup>17</sup> du territoire concerné (Bruxelles, Wallonie ou Flandre).

Dans le cadre de ces accords de coopération, le ministère de la Justice (fédéral) finance les trois centres d’appuis régionaux : Le CAB à Bruxelles (180 000 euros par an), l’Universitair Forensisch Centrum (UFC) en Flandre (380 000 euros par an) et l’UPPL en Wallonie (380 000 euros par an). Le rôle de ces centres d’appui est multiple : soutien aux

---

<sup>16</sup>[https://justice.belgium.be/fr/themes\\_et\\_dossiers/jugement\\_penal\\_et\\_consequences/types\\_de\\_peines/que\\_decide\\_le\\_juge/suspension\\_probatoire\\_et\\_sursis\\_probatoire](https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/jugement_penal_et_consequences/types_de_peines/que_decide_le_juge/suspension_probatoire_et_sursis_probatoire). (25 juin 2017)

<sup>17</sup> La liste des services agréés est reprise dans les accords de coopération

professionnels (information à destination des professionnels, du milieu ou non - Rapport d'activité du CAB, 2016) qui traitent les délinquants sexuels, organisation de formations, formulation d'avis, fonction de consultance (examens complémentaires pour orientation ou avis à destination des équipes spécialisées et assistants de justice), mise à disposition d'informations scientifiques, participation à la recherche scientifique (organisation de journées d'études par exemple), rédaction de rapports d'activités (contenant des informations sur le type de délinquants sexuels traités, leurs peines, âge, nombre de victimes...), suivi de la guidance et du traitement, mais aussi guidance et le traitement pour l'UPPL et l'UFC. Ces derniers, pour éviter de se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts lors de la formulation d'avis (traiter un délinquant sur lequel ils ont donné un avis), font appel à des équipes indépendantes. Le CAB, lui, sert d'interface entre la justice et le médical (centres spécialisés) pour la plupart des cas bruxellois et coordonne les équipes spécialisées ; la plupart des délinquants sexuels traités dans ces équipes (SSM-ULB -Psycho-Belliard- et SSM Chapelle-aux-champs principalement à Bruxelles) passent donc par le CAB et c'est le CAB qui transmet aux assistants de justice les informations concernant le suivi de la guidance ou du traitement, permettant aux équipes de santé spécialisées de Bruxelles de jouer leur rôle thérapeutique indépendamment des Maisons de justice et donc du système judiciaire. Les experts des centres d'appuis et des équipes thérapeutiques interrogés ont tous semblé satisfaits du système mis en place par les accords de coopération (Janssens, 2 mai 2017 Lagneaux, 8 mai 2017, Jacques, 12 juin 2017 ; B. Jacques, 8 mai 2017), le CAB soulignant tout de même un net manque de moyens financiers (RA CAB, 2016 ; Janssens, 2 mai 2017).

Si nous insistons longuement sur l'organisation résultant des accords de coopération, c'est parce qu'elle montre la priorité donnée à la prévention de la récidive aux dépens de la prévention primaire des abus sexuels (ou secondaire de la pédophilie) ou même du traitement ou de la prise en charge simple d'une personne pédophile. Il arrive que des personnes non judiciairisées se rendent dans les centres d'appuis, mais « [au CAB] c'est très rare, une ou deux personnes par an (Janssens, 2 mai 2017) » ou « les gens qui viennent spontanément [à l'UPPL] c'est extrêmement rare (B. Jacques, 8 mai 2017) », et ces cas non judiciairisés risquent de poser un problème de conflit d'intérêt au CAB en cas de judiciairisation. L'UFC a, quant à lui, reçu 22 demandes d'initiatives propres et 47 sur conseil de thérapeutes indépendants ou d'hôpitaux entre 2004 et 2008. Ces chiffres additionnés représentent 32,7% (69/211) des orientations vers leur centre. Si ces données sont à relativiser, car il est impossible de

connaître la proportion de pédophiles ou de patients ayant déjà eu affaire à la justice redirigée vers l'UFC et de patients en voie de judiciarisation (ayant déjà agi et sur le point d'être jugés) parmi ces 69 personnes, l'évaluation faite en 2011 des accords de coopération précise tout de même que pour les centres spécialisés<sup>18</sup> de Flandre aussi « les clients volontaires semblent représenter environ 1/4 à 1/3 de la clientèle (Raes et al., p. 108)». Ceci démontre une plus grande propension à la prise en charge préventive des délinquants sexuels en Flandre.

Malgré l'importance du système mis en place par les accords de coopération, nous observons qu'il est destiné à la prise en charge des délinquants sexuels, et non des personnes pédophiles en général. La volonté politique à l'origine des accords de coopération est celle de la prévention de la récidive et non celle du traitement de la pédophilie. Dans ce cadre, l'idée d'une prévention primaire (ou secondaire de la pédophilie) n'est donc pas développée. Dès lors, la situation belge est comparable à celle soulignée par Baratta et Morali (2011) en France, à savoir que la personne pédophile n'est souvent pas à l'origine de la demande de soins, mais que ceux-ci sont généralement imposés par le système judiciaire, et par conséquent après qu'un délit ait été commis et que le délinquant sexuel soit passé par la justice.

Nous ne pouvons cependant pas nous limiter dans nos recherches aux moyens mis en place suite aux décisions politiques. Si les professionnels rencontrés à l'UPPL (B. Jacques, Carruna et Lagneaux, 8 mai 2017) et dans l'équipe de santé spécialisée de l'ULB (Jacques, 12 juin 2017) ont mis en avant l'importance du travail en équipe dans le traitement des délinquants sexuels, il nous a paru essentiel d'étendre nos recherches aux thérapeutes indépendants susceptibles de pouvoir recevoir des pédophiles. Les équipes sont composées de psychologues et d'au moins un psychiatre, le plus souvent ayant suivi des formations complémentaires pour la prise en charge des AICS. Laurence Jacques explique qu'au sein de l'équipe SSM-ULB « c'est surtout la composante de formation en psychothérapie qui compte (12 juin 2017) » ; la personne formée à la psychothérapie ne doit pas forcément être psychologue ou psychiatre. L'équipe de l'UPPL comprend par ailleurs deux personnes formées en sexologie Julien Lagneaux, directeur, qui est aussi criminologue et Bertrand Jacques, assistant social. Dans un premier temps, nous avons contacté les responsables des

---

<sup>18</sup> C.A.W (Centrum voor Algemeen Welzijnswerk): centre d'aide sociale générale et CGGZ (Centrum voor Geestelijke Gezondheidszorg): centre de soins de santé mentale

formations en psychologie et sexologie à l'ULB et l'UCL pour savoir (1) si leurs étudiants recevaient des cours concernant ou mentionnant la pédophilie et le traitement des personnes pédophiles et (2) s'ils estimaient que ces formations suffisaient à prendre en charge une personne pédophile. Du côté de l'ULB, Esther Hirsch, coordinatrice du Certificat d'Université en Sexologie clinique explique que la formation comporte « un module sur les déviances sexuelles et en particulier les pédophiles », mais que « les personnes qui sont amenées à suivre plus spécifiquement ce type de problèmes doivent quand même être amenées à suivre des formations complémentaires (entretien téléphonique du 14 mai 2017) ». Isabelle Duret qui travaille à la faculté des sciences psychologiques et de l'éducation de l'ULB confirme également que dans le cadre de la formation en psychologie « en BAC 3 il y a un cours [de 5 crédits] sur les questions de sexualité, en fait, un cours de psychopathologie de la sexualité (entretien téléphonique du 1er juin 2017) ». Elle ne considère pas non plus que les élèves puissent être capables de prendre en charge une personne pédophile et mentionne la formation en psychothérapie pour pouvoir accueillir ce public. Mme Hirsch et Mme Duret pensent donc toutes deux qu'une personne sortie de leur formation devrait pouvoir « accueillir et rediriger » une personne pédophile, mais pas la traiter. Pour l'UCL, nous avons contacté le Professeur Pascal De Sutter, qui travaille à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et qui est responsable du certificat en sexologie clinique appliquée. Mêmes conclusions de son côté : des cours abordent la pédophilie (plusieurs pour la formation en sexologie, un en psychologie), mais ni diplômés en sexologie ni en psychologie ne sont prêts à prendre en charge une personne pédophile sans suivre de formation complémentaire. Durant ces brefs entretiens, néanmoins, à la question de la formation à la prise en charge d'une personne pédophile, les réponses mentionnaient les abuseurs sexuels (De Sutter, entretien téléphonique du 28 juin 2017 ; Hirsch, entretien téléphonique du 14 mai 2017). Les formations recommandées pour traiter une personne pédophile portaient aussi sur la prise en charge des délinquants sexuels (à l'exception de Mme Duret, mentionnant la psychothérapie, mais avec qui la question des formations complémentaires n'a pas été abordée).

Ces informations en tête, nous avons donc pris contact avec les associations, fédérations et sociétés de psychologues, sexologues et psychothérapeutes<sup>19</sup> et leur avons

---

<sup>19</sup> Société des Sexologues Universitaire de Belgique, Fédération Belge des Psychologues, Union Professionnelle des Psychologues Cliniciens Francophones, Fédération Francophone Belge de Psychothérapie Psychanalytique

demandé (1) si certains de leurs membres étaient capables de prendre en charge une personne pédophile (2), si oui combien (3) et comment les trouver. Le but de cette démarche était de se mettre dans la peau d'un pédophile cherchant un thérapeute. Aucune des personnes responsables de ces associations ne put nous répondre ; les réponses à la première question furent toutes négatives et par conséquent à la deuxième question aussi. Pour la troisième question, tous ont confirmé qu'il n'existait pas de liste, mais Frédéric Six, président de la société des sexologues universitaires de Belgique, a précisé que dans la nouvelle version de leur site, les professionnels pourraient mentionner leurs spécialisations, et donc leur capacité à prendre en charge une personne pédophile le cas échéant. Plusieurs fois, par mail, nous avons été redirigés vers d'autres associations et professionnels, qui eux-mêmes recommandaient ensuite de s'adresser à l'UPPL, des équipes travaillant en défense sociale (personnes internées reconnues non responsables de leurs actes), au CAB, au SSM-ULB, SSM Chapelle-aux-champs ou l'équipe de l'hôpital Van Gogh (également reconnue comme équipe de santé spécialisée par les accords de coopération). Toutes ces équipes et centres ont pour spécialité le traitement des délinquants sexuels. Julien Lagneaux, spécialisé dans le domaine, précise qu'en neuf ans de pratique en tant que sexologue, une seule personne, une femme, l'a consulté en rapport à des fantasmes pédophiles.

Comme précisé auparavant, en nous basant sur nos recherches, il semble que la seule initiative existante en Belgique pour la prise en charge préventive des personnes pédophiles soit la ligne d'écoute téléphonique *Stop it now* <sup>20</sup>, mise en place en Flandre depuis le 19 mai 2017 et uniquement néerlandophone. C'est également au nord du pays que nous observons le plus grand nombre de demandes volontaires de prise en charge dans les services spécialisés. En Belgique francophone, nous n'avons trouvé ni initiatives, ni équipes, ni ligne d'écoute téléphonique et le parcours d'une personne cherchant ce type de prise en charge risque d'être long avant de trouver un thérapeute qualifié. Nous observons également, toujours sur base de nos recherches, que rien ne semble exister en Belgique francophone pour la prise en charge simple de la pédophilie en dehors du système mis en place par les accords de coopération. Puisque la seule prise en charge prévue par les autorités belges pour les pédophiles a lieu après le passage à l'acte et la judiciarisation de la personne pédophile, et que la recherche d'un thérapeute spécialisé dans le traitement de ces personnes (en dehors du cadre judiciaire)

---

<sup>20</sup> <http://stopitnow.nl/>

apparaît comme extrêmement compliquée, nous concluons que la personne pédophile est moins traitée comme un patient que comme un criminel. Jusque dans les formations recommandées pour la prise en charge de la pédophilie, l'on s'intéresse en premier lieu au traitement des agresseurs sexuels et non des personnes pédophiles n'ayant pas agi.

La confusion entre personne pédophile et AICS est également présente dans la loi belge. En effet, dans un contexte légal, les faits « de pédophilie » (soit faits de mœurs sur des enfants prépubères) relèvent du Titre VI, chapitre V du Code pénal : « Du voyeurisme, de l'attentat à la pudeur et du viol » de l'article 371/1 à 378bis (l'article 371/1 relevant du voyeurisme, nous l'incluons en gardant en tête la notion d'attirance sexuelle pour les enfants prépubères). La loi belge ne fait mention du terme « pédophilie » que dans le texte de loi du 30 novembre 2011 en allongeant le délai de prescription et en levant le secret professionnel (dans certains cas précis) pour les « faits de pédophilie dans une relation d'autorité ». Ces « faits de pédophilie » ne sont pourtant pas clairement définis dans la loi règle puisqu'elle touche « aux abus sexuels et faits de pédophilie » et s'applique « pour les articles 372 à 377, 379, 380 [...] » qui n'emploient pas le terme « pédophilie ». Nous considérons qu'il est étonnant, voire illogique d'inclure un mot emprunté au monde de la médecine dans un texte légal. Cette confusion entre les termes légaux et médicaux est d'ailleurs soulignée et dénoncée par de nombreuses études s'intéressant à la pédophile (Jahnke et al., ; Beier et al., 2009 ; Tenbergen et al., 2015 ; Cantor et al., 2008). C'est pourquoi notre seconde hypothèse se penche sur le rôle éventuel que jouent les médias dans cette perception de la personne pédophile comme criminelle.

## CHAPITRE III : HYPOTHÈSE II

### Le discours médiatique dépeint les pédophiles comme des criminels.

Nous avons vu précédemment (État des lieux) que les années 80 avaient marqué le commencement d'un amalgame entre « pédophilie » et « crime » dans l'opinion publique et d'une détérioration de l'image des personnes pédophiles. Depuis cette époque, les représentations collectives des pédophiles n'ont pas évolué positivement. « Je pense qu'après l'affaire Dutroux les gens restent très en contact avec les émotions que ça a soulevé », avance Laurence Jacques. Plusieurs des professionnels travaillant à la prise en charge des délinquants sexuels (UPPL, 8 mai 2017 ; Janssens, 2 mai 2017 ; Jacques, 12 juin 2017) mentionnent le terme « monstre » en référence à l'image que la société a des personnes pédophiles. Tous ceux qui ont été rencontrés/contactés par nos soins (à l'exception de Rémy Velazquez, assistant de justice, dont l'entretien portait davantage sur les questions légales) soulignent le rôle des médias dans la propagation des amalgames à propos de la pédophilie (UPPL, 8 mai 2017 Jacques, 12 juin 2017 ; Janssens, 2017 ; Gazan, 3 mai 2017).

Afin d'avoir un aperçu plus clair de la manière dont « les médias » dépeignent les personnes pédophiles, nous avons effectué une analyse lexicale d'articles de journaux (n=190) parus dans les quotidiens francophones suivants entre 2000 et 2017 : La Dernière Heure (DH : n=43), l'Écho (n=11), La Libre (n=23), les journaux du groupe SudPresse (n=36), les journaux du groupe l'Avenir (n=39), et Le Soir (n=36). Le nombre d'articles sélectionnés dépend du nombre total d'articles parus, l'Écho et La Libre ont par exemple publié moins d'articles que leurs confrères sur le sujet. La recherche et la récolte des articles a été menée grâce au site Gopress.be, avec les critères de recherche suivants : le mot « pédophile », devait apparaître dans le titre ou le chapeau, la longueur des articles devait être d'au moins 250 mots (pour éviter au maximum les dépêches et brèves) et les articles devaient avoir comme sujet principal des « faits de pédophilie », un titre comportant « pédophile » ou aborder la pédophilie (les articles dans lesquels le mot « pédophile » était mentionné, mais dont ce n'était pas l'objet principal ont ainsi été écartés). L'analyse lexicale a été réalisée grâce au logiciel *Wordstat*, module d'analyse du logiciel *QDA Miner*, et la recherche a été lancée avec les options suivantes : les mots liens et mots inutiles (le, et, dans, sur, parce que...) ont été

automatiquement exclus de l'analyse (après vérification par nos soins qu'aucun mot important n'avait été retiré), les mots analysés ont été rassemblés sous leur forme tronquée (« pédophile », « pédophiles » sont devenus « pédophil ») afin de grouper féminins, pluriels, et autres déclinaisons d'un même mot, et les résultats ont été classés par fréquence d'apparition (en pourcentages). Pour nous assurer que cette méthode ne faussait pas les résultats, une seconde recherche sans troncature a été effectuée pour chaque journal individuellement et pour tous les articles. Tous les résultats figurent en annexe. Voici un aperçu des résultats de l'analyse globale (mots rencontrés dans plus d'un tiers des articles) :

	FREQUENCY	NO. CASES	% CASES
AN	765	168	88,42%
FAIT	506	163	85,79%
ENFANT	394	132	69,47%
COMM	261	125	65,79%
VICTIM	297	115	60,53%
<b>PRISON</b>	279	115	60,53%
<b>CONDAMN</b>	276	99	52,11%
HOMM	221	99	52,11%
<b>TRIBUNAL</b>	229	98	51,58%
<b>JUG</b>	171	93	48,95%
JEUN	200	90	47,37%
<b>VIOL</b>	179	90	47,37%
<b>PEIN</b>	160	88	46,32%
PART	131	83	43,68%
AUTR	160	81	42,63%
FILL	200	80	42,11%
DEV	133	80	42,11%
AUSS	130	79	41,58%
SEXUEL	158	78	41,05%
JOUR	118	75	39,47%
CEL	118	73	38,42%
PASS	103	68	35,79%
EXPLIQU	92	68	35,79%
ÂGÉ	93	67	35,26%
AUR	120	66	34,74%
<b>ARRÊT</b>	124	65	34,21%
<b>JUSTIC</b>	113	64	33,68%
MOIS	109	64	33,68%
<b>CORRECTIONNEL</b>	99	64	33,68%

Nous observons qu'un certain nombre de mots, mis en gras ci-dessus, relèvent du vocabulaire de la justice (nous n'avons pas inclus le terme « victime » dans le champ lexical judiciaire afin de ne prendre en compte, dans un premier temps, que les termes en lien avec les procédures, les peines ou les chefs d'accusation). Dans les 190 articles, le terme « prison » (retrouvé 279 fois) est présent dans plus de 60% des articles, « condamné » (276), « tribunal » (229 fois) et « juge » (171 fois) dans plus de la moitié de ceux-ci, juste avant les termes « viol » (179 fois) et « peine » (160 fois). Le terme « an », le plus fréquemment retrouvé (plus de 88% des articles) fait à la fois référence à l'âge des victimes ou de l'auteur et à la durée des peines prononcées ou encourues. En plus des termes repris ci-dessus, nous relevons la présence d'« attentat » et « pudeur » tous deux repris dans 30,53% des articles, « prévenu » (29,47%), « judiciaire » (25,79%), et « accusé » (24,74%). Nous notons que le premier mot appartenant au champ lexical de la médecine qui apparaît est « psychiatre », (dans 15,79% des articles et rédigé 38 fois en tout). Il n'est pas exclu qu'il fasse référence à une expertise psychiatrique demandée par la justice. Les mots faisant référence à la santé mentale (psychologue, psychologique, psychiatrie, psychopathologie, psychothérapie) et le mot « traitement » sont présents dans moins de 8% des cas et « diagnostic » n'est présent que dans 0,53% des cas, soit un seul article (SudPresse). En revanche, il faut noter que le mot « pervers » n'apparaît que 34 fois, dans 10,53% des articles, et que le mot « monstre » n'est pas repris dans la liste de l'analyse globale (il n'est utilisé qu'une fois en référence à une personne pédophile, dans un article de la Dernière Heure). Le mot « danger » se situe également en bas de la liste, apparaissant 27 fois et dans 8,42% des articles. Les noms « Dutroux » et « Fourniret » sont eux cités 54 et 72 fois et se retrouvent respectivement dans 10,53% et 5,26% des cas (le mot Fourniret est plus souvent cité au sein d'un même article).

Pour compléter cette analyse globale, reprenant l'ensemble des articles de tous les quotidiens, nous avons effectué une analyse individuelle, par journal ou groupe, car il est possible que les lignes éditoriales et le public cible des journaux analysés modifient les résultats. Une vue d'ensemble des résultats est disponible en annexe.

L'analyse des articles de la Dernière Heure diffère légèrement de l'analyse globale. Des termes similaires en lien avec la justice sont retrouvés (viol, tribunal, prison, « juge », « condamné », prévenu, correctionnel, attentat, pudeur), mais leur fréquence d'apparition est plus élevée que dans l'analyse globale (prison : 62,79% ; tribunal : 60,47% ; viol : 58,14% ;

correctionnel : 44,19%) sauf pour « condamn » (48,84%) et ils sont retrouvés dans plus de 40% des cas, même pour attentat et pudeur, contre 33% des cas et plus pour l'analyse globale. Les termes judiciaires utilisés dans plus de 33% des cas sont également plus nombreux (neuf dans l'analyse globale contre treize pour la DH), en revanche « justic » (23,26%) et « arrêt » (absent de l'analyse) ne figurent pas dans plus d'un tiers des articles. « Fourniret » et « Dutroux » apparaissent respectivement dans 4,65% et 5,26% des articles, « psychiatr » se retrouve dans 18,6% d'entre eux, soit légèrement plus que dans l'analyse globale et « pervers » 18,6% également.

L'analyse des articles du groupe SudPresse est comparable à celle des articles de la DH ; un plus grand nombre de termes du champ lexical de la justice (14) sont présents dans plus d'un tiers des articles. Leurs fréquences d'apparition sont plus proches de celles de l'analyse globale, mais restent supérieures, et des termes comme « prison » (83,78%) et « peine » (67,57%) ont un score bien plus élevé (20 points de plus). Le mot « psychiatr » se retrouve, lui, dans 21,62% des articles, « Dutroux » et « Fourniret », respectivement dans 8,11% et 5,41. Malgré des fréquences d'apparition bien plus faibles que dans l'analyse globale, les articles du journal Le Soir comportent aussi des mots du champ lexical de la justice (11) dans plus d'un tiers des cas. Les premiers mots directement liés à la justice « arrêt » et « jug » ne sont présents respectivement que dans 52,78% et 50% des cas ce qui a pour conséquence que les autres termes relatifs à la justice sont présents dans moins de la moitié des articles. « Dutroux » apparaît dans 13,89% des cas, mais « Fourniret » dans 2,78% (un seul article) et le terme « psychiatr » n'est pas repris dans l'analyse.

L'analyse des articles publiés par l'Écho montre une utilisation bien plus faible de ces termes que dans les cas précédents. Seuls 6 termes en lien avec la justice sont utilisés dans plus de 33% de leurs articles. Les deux premiers termes relevés sont « cour » (54,55%), « tribunal » (45,45%), « Fourniret » apparaît dans 9,09 % des cas (un article) et « Dutroux » dans 27,27% des cas (trois articles). Il apparaît cependant que l'échantillon de onze articles semble trop peu conséquent pour que l'analyse individuelle des articles de l'Écho soit révélatrice.

L'analyse des articles de l'Avenir révèle treize termes en rapport avec la justice utilisés dans plus de 33% des articles. Comme pour la DH, la majorité de ces termes (dix) est utilisée dans plus de 40% des articles et les termes « attentat » et « pudeur » sont repris dans

plus d'un tiers des cas. « Fourniret » et « Dutroux » sont utilisés respectivement dans 5,13% et 10,26% des articles et « psychiatrique » dans 12,82% des cas.

Les articles du journal La Libre utilisent, eux, dix termes du champ lexical de la justice dans plus d'un tiers des cas. Cependant, la plupart de ces termes sont moins fréquemment utilisés que dans l'analyse globale (6 d'entre eux sont utilisés dans moins de 40% des articles). « Dutroux » et « Fourniret » sont présents dans 13,04% et 8,7% des articles, « psychiatr » dans 8,7% d'entre eux également.

Nous constatons donc que les termes relevant du champ lexical judiciaire sont présents, de manière plus ou moins fréquente en fonction du journal ou groupe analysé. Les groupes SudPresse, l'Avenir ainsi que la Dernière Heure, dont le contenu est davantage axé sur le local et le journalisme populaire semblent afficher une tendance plus forte à utiliser du vocabulaire judiciaire dans les articles abordant une personne pédophile. Cependant, les autres journaux analysés avaient tous recours à ce champ lexical et il ne nous semble pas approprié de tirer des conclusions de la tendance observée.

Nous mettons en avant la présence du champ lexical de la justice dans les 190 articles analysés parce qu'il est le seul aussi aisément identifiable et riche. Le lien entre les termes relevant de la justice et le mot « pédophile » est fait dans plus de la moitié des articles (les termes « prison », « condemn » et « tribunal » sont présents dans plus de 50% des cas). Sachant que ces mots ne se retrouvent pas nécessairement tous dans un même article, et qu'un papier peut ne contenir qu'un seul de ces mots, nous avons effectué une recherche pour les six premiers termes relevés (« tribunal », « condemn », « prison », « jug », « viol » et « pein ») ; 174 articles contenaient un ou plusieurs des six termes (91,57%). Nous constatons également l'absence de termes relevant du champ lexical de la sexualité (sauf « sexuel », mais majoritairement apparenté à « abus », « délinquance », « pervers », « agression » - Annexe) et la rareté de ceux relevant de la santé mentale (cités plus haut). Le mot « malade » et ses dérivés, présents dans 5,79% des cas (onze articles), est utilisé principalement pour faire référence à l'état de santé physique d'une victime, proche de la victime ou agresseur, et quelque fois pour décrire l'état de santé mentale de l'agresseur (« c'est un malade » ou « ce n'est pas un malade, il est responsable de ses actes »). Malgré la question épineuse du diagnostic de la pédophilie dans la communauté scientifique (Heather et al., 2009), les journaux analysés utilisent le mot « pédophile » en n'évoquant presque pas de « diagnostic »

(une fois), et en ne faisant référence que rarement aux professions de la santé mentale (moins de 8% des cas).

Pour compléter cette analyse, nous avons cherché quels mots étaient associés au mot-clé « ans », dans le but de voir si l'âge des victimes mentionnées dans les articles répondait à la définition de « pédophile ». Nous avons relevé à plusieurs reprises des articles citant des « enfants de moins de seize ans » ainsi que des victimes âgées de « quatorze ans », « quinze ans » ou même « seize ans », âges pour lesquels l'attirance ne peut plus être qualifiée de pédophile.

Nous avons également mené une recherche pour trouver les mots les plus fréquemment associés en une seule expression (exemple : ans de prison – retrouvé dans 38,95% des cas) et rassemblé les expressions utilisées pour qualifier l'acte commis. Les expressions « abus sexuels », « attentat à la pudeur » et « faits de pédophilie » sont les trois les plus fréquemment employées. « Abus sexuels » et « attentats à la pudeur » sont plus présents (25 et 28 fois respectivement), quantitativement, que « faits de pédophilie » (22 fois), cependant « faits de pédophilie » est repris dans plus d'articles (10,53%) qu' « abus sexuels » (10%) et dans autant de cas qu' « attentat à la pudeur » (10,53% également). Nous notons cependant que l'utilisation du terme « fait de... » permet de décrire un acte davantage qu'une attirance ou une personne et amène donc une certaine distance par rapport au terme « pédophilie ».

En revanche, nous avons constaté en explorant les mots attachés au terme « pédophilie » que ceux-ci reprenaient plusieurs fois des expressions telles que « accusation de pédophilie » ou « accusé de pédophilie », « soupçonné », « soupçon » ou « suspecté de pédophilie », et « condamné » ou « poursuivi » pour pédophilie.

En observant la présence du champ lexical judiciaire comme seul champ lexical identifiable ainsi que les termes en rapport avec la criminalité rattachés au mot « pédophilie » (accusé, soupçonné, condamné) dans des articles censés traiter de personnes pédophiles (mentionné dans le titre ou dans l'introduction), il est aisé de remarquer l'amalgame fait entre l'attirance sexuelle pédophilique et l'activité criminelle. Ceci ne signifie pas que les médias traitent tous les pédophiles comme des criminels, mais davantage qu'ils considèrent souvent abuseurs sexuels d'enfants (qui peuvent avoir jusqu'à seize ans dans leurs papiers) comme

des pédophiles, et participeraient ainsi à renforcer la confusion entre les termes « pédophile » et « agresseur sexuel d'enfants ». Toutefois, il convient de noter la présence dans certains articles de débats sur la question de la pédophilie, de témoignages de pédophiles, de précisions suite aux expertises psychiatriques de Dutroux et Fourniret expliquant qu'ils ne sont pas pédophiles, et que certains papiers veillent à utiliser les termes corrects pour ne pas faire d'amalgames. Ces cas minoritaires ne sont pas repris dans l'analyse, mais ils méritent néanmoins d'être relevés. Bien que nous nous attendions à voir « le pédophile » dépeint comme monstre ou pervers, ces mots étaient peu ou très peu présents dans l'objet d'analyse et le vocabulaire vulgaire ou péjoratif n'était pas suffisamment présent pour avoir été repris dans l'analyse. De la même manière, les références aux affaires Dutroux et Fourniret étaient moins fréquentes qu'attendu. Nous notons aussi que l'utilisation de l'expression « fait de pédophilie », bien qu'encore imprécise<sup>21</sup> montre une certaine prise de distance de la part des journalistes. Toutefois, si les médias ne dépeignent pas directement les pédophiles comme des criminels, les mots « pédophile » et « pédophilie » sont utilisés par la presse pour faire référence à un acte criminel (abus sexuel sur enfant ou sur mineur), ou au moins à une accusation et à la procédure judiciaire qui s'ensuit. Nous affirmons ainsi que l'amalgame « criminel-pédophile » est présent dans un certain nombre des articles de presse. Par conséquent, la presse pourrait véhiculer cet amalgame, ainsi qu'une image stéréotypée de la pédophilie et des pédophiles<sup>22</sup>.

Nous constatons aussi que ces stéréotypes peuvent être propagés au travers de nouveaux canaux d'information comme la plateforme de vidéos *YouTube* (voir captures d'écran en annexe). En recherchant « pédophile » dans la barre de recherche (les options de recherche triant les résultats par pertinence par défaut), nous tombons sur des vidéos de « pédophiles piégés », « frappés » « capturés », témoignant de l'engouement du public, même jeune, pour les comportements punitifs envers les pédophiles. La chaîne *IbraTV*, dont le contenu est ici modéré<sup>23</sup> a réalisé une autre vidéo intitulée « Piéger un pédophile » laquelle a

---

<sup>21</sup> Ce terme peut évoquer des abus sexuels sur mineurs (nous avons vu que le spectre des âges des victimes était parfois plus large que celui correspondant à la définition de pédophilie), sur enfants prépubères, ou des faits commis par un pédophile.

<sup>22</sup> Confusion entre les âges associés à l'attirance pédophile et ceux associés aux abus sexuels sur mineurs et confusion entre attirance et acte dans l'utilisation du terme pédophile

<sup>23</sup> Il tente de voir la réaction des personnes dans un lieu public aux avances d'un présumé « pédophile » envers un enfant

obtenu plus de quatre millions de vues. Ce type de contenu suscite une majorité de « pouces bleus » (équivalent d'une mention « j'aime »), et une minorité de « pouces rouges » (« je n'aime pas »). L'une des dix premières vidéos apparues suite à notre recherche est le portrait d'une personne pédophile abstinente, membre de la communauté du site *Virtuous Pedophiles* (pédophiles vertueux), et qui raconte son quotidien et la gestion ses attirances tout en précisant qu'il ne passera jamais à l'acte. Cette vidéo, l'une des seules à ne pas véhiculer de stéréotypes sur la pédophilie et malgré plusieurs réactions tolérantes dans les commentaires, a reçu une majorité de « pouces rouges ». Nous notons également que l'une de ces vidéos est un extrait du journal télévisé de TF1, dans lequel la présentatrice explique qu'un adolescent de quinze ans a servi d'appât pour arrêter un homme « soupçonné de pédophilie ». Dans cette annonce de reportage, nous notons deux erreurs ; l'association entre « pédophile » et « adolescent de quinze ans » (un homme attiré par un enfant de quinze ans ne peut être décrit comme pédophile) et l'utilisation du vocabulaire « soupçonné » et « arrêté » en référence à la pédophilie qui décrit une attirance, et pour laquelle on ne peut pas, normalement, être arrêté.

Il nous semble important de noter que là où les journalistes se doivent de garder une certaine réserve quand ils publient un article, le citoyen lambda n'y est pas tenu. Nous observons de cette liste (non exhaustive) de vidéos postées sur la plateforme *YouTube* que les titres utilisés sont bien plus violents ou crus que ceux choisis dans la presse, et suscitent un fort intérêt et une approbation des internautes (nombre de vues et de « pouces bleus » élevé). Il semble donc que les représentations collectives de la pédophilie et des personnes pédophiles amènent les citoyens eux-mêmes à se positionner par rapport à la problématique. Au-delà du rôle que peuvent jouer les médias et les politiques dans la construction de ces représentations, leur présence dans la société peut avoir une influence sur les réactions des citoyens à la problématique de la pédophilie. Les professionnels de la santé mentale et les personnes pédophiles sont également des citoyens, ils peuvent donc également être exposés à ces stéréotypes et aux réactions qu'ils peuvent entraîner. C'est pourquoi dans notre dernière hypothèse, nous nous penchons sur l'influence que peuvent avoir ces images collectives sur la démarche potentielle des personnes pédophiles vers une prise en charge préventive.

## CHAPITRE IV : HYPOTHESE III

### L'approche majoritairement répressive des politiques et des médias dissuade les pédophiles de chercher une prise en charge préventive

Nous avons vu précédemment que les personnes pédophiles étaient principalement prises en charge après une judiciarisation et que l'on s'intéresse davantage au traitement du pédophile comme AICS. De la même manière, nous avons conclu de notre analyse des quotidiens belges que les médias, même s'ils ne dépeignent pas directement le pédophile comme un criminel, associent le champ lexical judiciaire au mot « pédophile », ce qui pourrait participer à la propagation de l'amalgame.

Jahnke et al. (2014) se sont penchés sur la stigmatisation des personnes pédophiles en menant deux enquêtes sur deux publics différents<sup>24</sup>. Il était demandé aux répondants de réagir à des affirmations concernant la pédophilie et l'alcoolisme dans la première enquête et touchant à la pédophilie, le sadisme sexuel et les personnes aux tendances antisociales dans la deuxième. Dans le premier cas, 38,7% des participants étaient d'accord avec l'affirmation « Ces personnes devraient être incarcérées » et 13,69% avec l'affirmation « Ces personnes devraient être mortes ». Le terme « pédophilie » avait été remplacé par « personnes présentant une attirance dominante pour les enfants » pour éviter les amalgames (Jahnke et al, 2014, p.5). Ces chiffres s'élevaient à 48,47% et 26,67% respectivement dans la seconde enquête. Dans les deux cas, ces pourcentages étaient significativement plus élevés que pour les autres groupes (alcoolisme, sadisme sexuel et tendances antisociales). Nous notons aussi 97,29% (enquête 1) et 93,53% (enquête 2) de réponses positives à l'affirmation « [une personne présentant une attirance dominante pour les enfants] pose un danger pour les enfants », 91,05% (1) et 83,08% (2) à l'affirmation « pose un danger pour les adolescents » et 38,56 %

---

<sup>24</sup> La première sur un public allemand en faisant remplir des questionnaires dans la rue, la deuxième en ligne sur un public anglo-saxon via le site de production participative *Amazon Mechanical Turk*

(1) et 39,3% (2) à l'affirmation « pose un danger pour les adultes ». Cette stigmatisation peut, selon Goode (2010) et Jahnke & Hoyer (2013) « mener à l'isolement social et donc à une réduction du contrôle des pulsions sexuelles pédophiles, ainsi que des chances de mettre en place des mesures préventives. (cité par Jahnke et al., 2014, p.3) »

Au-delà des conséquences que ces représentations peuvent avoir sur le comportement des personnes pédophiles (sur lesquelles nous revenons plus loin), nous constatons que la perception négative de la pédophilie déteint sur les professionnels qui ont affaire à des personnes pédophiles. Comme précisé dans notre première hypothèse, les professionnels rencontrés travaillent quasi exclusivement avec des délinquants sexuels parmi lesquels se trouvent des personnes pédophiles. Si l'opinion publique concernant les personnes pédophiles n'ayant pas agi est négative (Jahnke et al., 2014), il est logique d'estimer qu'elle l'est encore plus envers les personnes ayant agi. Les professionnels travaillant à la prise en charge des délinquants sexuels rencontrés (UPPL, 8 mai 2017 ; Jacques, 12 juin 2017 ; Janssens, 2 mai 2017), à l'exception de Freddy Gazan (fondateur et directeur du CRASC, centre fermé à la fin des années 90 et qui, par conséquent, n'exerce plus depuis cette période), ont tous expliqué que leur métier suscitait de l'incompréhension quand évoqué en société. « On est quasiment assimilés à la population avec laquelle on travaille », affirme Michèle Janssens (2 mai 2017). D'autres choisissent de ne pas aborder la question, ou rarement (Lagneaux, 8 mai 2017), pour ne pas avoir à argumenter : « les gens vont dire : « Ah les pédophiles, faut les castrer, les tuer », c'est très fréquent. Dans notre entourage on peut avoir des gens qui ne comprennent pas [...] pourquoi on s'occupe de gens qui sont, de toute façon, la lie de la société (B. Jacques, 8 mai 2017). » Et ce rejet s'étend également aux professionnels ne travaillant pas avec les délinquants sexuels. Laurence Jacques (SSM-ULB), Bertrand Jacques (UPPL) et Michèle Janssens (CAB) ont tous mentionné que des stéréotypes, voire même une certaine forme de discrimination existait chez les professionnels dont le métier n'était pas la prise en charge de ce public. Vu les amalgames existant entre « pédophile » et « agresseur sexuel d'enfants » et l'absence d'informations relatives à la formation des thérapeutes en Belgique, il est difficile pour une personne pédophile de trouver un professionnel à qui s'adresser, et impossible d'anticiper la réaction que celui-ci aura en entendant le mot « pédophile », ou à l'évocation d'une attirance pour les enfants prépubères. Plusieurs des experts interrogés rappellent d'ailleurs que tous les professionnels ne sont pas prêts à travailler avec ces publics (Velazquez, 18 mai 2017 ; Hirsch, 14 mai 2017 ; Jacques, 12 juin 2017 ; UPPL, 8 mai 2017).

La difficulté à trouver des professionnels prêts à (et capables de) prendre en charge une personne pédophile ne représente pourtant qu'une partie de l'équation. Afin de comprendre quelle influence les stéréotypes existant autour des mots « pédophile » et « pédophilie » pouvaient avoir sur la prise en charge préventive de ces derniers, nous avons participé à un groupe de parole au sein de l'association l'Ange Bleu, à l'est de Paris, en France. Dans une volonté de respect de l'anonymat des témoins, les sept personnes venues parler de leurs attirances pédophiliques seront identifiées par des noms d'emprunt. Nous devons préciser que plusieurs des personnes venues se confier durant le groupe de parole sont des consommateurs de pédopornographie, et que trois d'entre elles ont confié n'avoir jamais eu d'attirances envers les enfants « dans la vie réelle » (Pierre, Jacques et Paul, groupe de parole du 17 juin 2017). Un quatrième (nous l'appellerons Patrick), est, lui, consommateur de pédopornographie et attiré par les jeunes filles de quatorze-quinze ans dans la vie réelle. Toutefois, ces personnes ont toutes été décrites comme « pédophile » par une personne extérieure et/ou se sont considérées comme tel elles-mêmes. En effet, bien que les consommateurs de pédopornographie ne soient pas nécessairement attirés par des enfants « réels » (Ange Bleu, groupe de parole, 17 juin 2017), ils peuvent être victimes des mêmes stéréotypes que les personnes pédophiles ; nous avons notamment constaté que lorsque le groupe de hackers *Anonymous* a publié en juillet 2012 des listes de consommateurs de pédopornographie, ceux-ci ont été présentés comme « pédophiles » (Manenti, 12 juillet 2012 ; « Les Anonymous publient une liste de pédophiles présumés » (12 juillet 2012) ; Beaulieu, 12 juillet 2012)

Durant la première partie du groupe de parole, nous tenions le rôle d'observateur et n'avons pas eu le droit d'interagir avec les témoins. Nous avons remarqué plusieurs points communs dans le discours et le ressenti de chacun vis-à-vis de leur parcours et de leurs attirances : un sentiment de honte quant à leurs attirances (et non leurs actes, aucun d'entre eux n'avait agi), la solitude et l'isolement dans la gestion de celles-ci (la plupart n'en parlent pas, ou à peu de personnes) et le rapport difficile aux thérapeutes (peur de consulter ou sentiment d'inefficacité des consultations). Jean raconte qu'il a découvert à l'âge de treize ans qu'il était attiré par les petites filles. « J'ai vite compris que j'allais devenir un monstre [...] la seule solution était de me supprimer ». Deux d'entre eux ont consulté un thérapeute, en rapport avec leur état dépressif et leurs envies suicidaires, sans jamais évoquer leurs attirances. « J'ai été suivi pendant huit ans par une psy[chiatre] [...] je n'ai jamais pu lui

dire » confie Bruno. Jacques a vécu la même situation avec son médecin « [Il] me suit depuis dix ans. Je parlais du reste, mais pas de ça. J’osais pas en parler ». Un quatrième (Patrick) explique avoir été voir plusieurs thérapeutes, pour la prise en charge de ses attirances et de la consommation de pornographie infantile cette fois, sans succès : « pour arrêter l’addiction [à la pédopornographie], ils m’ont donné des antidépresseurs ». Après en avoir consulté « cinq, six, sept », il regrette que ceux-ci ne soient pas assez formés pour l’aider ; « Je suis allé voir un sexologue, il m’a conseillé d’aller voir les albums de David Hamilton<sup>25</sup>. (Patrick, groupe de parole du 17 juin 2017) ». Les autres évoquent la difficulté de vivre avec l’étiquette de pédophile : Pierre et Paul (consommateur de pédopornographie) n’ont ni l’un ni l’autre d’attirances pour les enfants dans la vie réelle, pourtant, se souvient Pierre : « ma copine m’a dit « tu es un pédophile », et je l’ai accepté. C’est là qu’a commencé le dégoût de moi, la répulsion ». Paul, lui, explique : « Avant, je n’arrivais même pas à écrire le mot pédophile ».

Par la suite, nous avons été autorisés à nous asseoir à table avec le groupe de parole et nous avons pu poser une question : « Entre le moment où vous vous êtes rendu compte que vous aviez un « problème » et le moment où vous avez rencontré Latifa Bennari (l’association l’Ange Bleu) qu’est-ce qui a fait que vous n’êtes pas allé consulter un thérapeute ou que vous n’avez pas cherché de l’aide ailleurs ? » Le but de cette question était de comprendre ce qui pouvait empêcher une personne présentant des attirances pédophiliques et/ou sujette aux stéréotypes en rapport avec la pédophilie de se rendre chez un thérapeute. Cinq personnes sur les sept concernées par la question nous répondirent. À l’exception de Patrick, tous évoquent une crainte de la réaction de rejet potentielle d’un professionnel, et un blocage dû à un sentiment de honte (Pierre, Jean, Paul, 17 juin 2017) ou une crainte du jugement ou d’une dénonciation (Bruno, *Ibid.*). « De mon ressenti, au vu du caractère qu’elle [sa psychiatre] avait, je pense qu’elle m’aurait jeté de son bureau », se remémore Bruno. Plusieurs expliquent qu’ils ne pouvaient pas parler. Pour Paul : « On a l’impression qu’on va se faire fusiller sur place, que ce soit par un psy ou par sa femme ». Jean raconte qu’il n’a jamais considéré l’aide d’un thérapeute comme une possibilité : « j’étais persuadé d’être un danger, je me suis dit que si je me confiais à un professionnel, c’était la fin ; qu’il allait me coller quelque part dans un asile [...], et je ne voulais pas infliger une honte pareille à ma famille ». « On est persuadés que la seule réaction possible de la société et de son entourage c’est la mise à mort », affirme

---

<sup>25</sup> Photographe britannique connu pour ses clichés de jeunes filles et accusé de viol sur mineures par certaines de ses anciennes modèles

également Pierre. Comme évoqué par Patrick précédemment, nous relevons que plusieurs des participants soulignent le manque de thérapeutes, ou leur manque de connaissances (Paul, Bruno, Jean). Paul explique avoir cherché un professionnel, sur de nombreux sites et dans plusieurs régions, mais n'être tombé que sur une criminologue, lui donnant l'impression d'être un criminel. Bruno et Jean relèvent eux des stéréotypes véhiculés par les milieux universitaires, mentionnant des « portraits du pédophile » dressés par des Professeurs de la Faculté de la petite sœur de Bruno et lors d'une conférence à laquelle Latifa Bennari avait invité Jean ; dépeignant les personnes pédophiles comme « venant du Nord, illettré et d'une famille modeste (Bruno) » ou « de petite stature, gaucher, avec un gros problème d'intelligence (Jean) ».

Nous constatons donc que les représentations de la pédophilie véhiculées dans la société, et visiblement soutenues par des personnes présentées comme expertes (Professeurs d'université, thérapeutes) affectent les personnes rencontrées, et qu'elles peuvent influencer négativement la capacité de ces personnes à chercher une prise en charge. Nous notons également que la manière dont les participants au groupe de parole perçoivent les thérapeutes, que ce soit en remettant en cause leurs compétences, leurs connaissances ou leur capacité d'empathie, peut jouer un rôle direct (Paul ne savait pas vers qui se tourner) ou indirect (manque de confiance envers les thérapeutes) dans la potentielle démarche vers un thérapeute.

L'échantillon étudié lors de ce premier groupe de parole (sept personnes) étant trop petit pour être considéré comme représentatif, nous avons rédigé un questionnaire *Google Forms* à destination des personnes pédophiles membres de la communauté *Virtuous Pedophiles*<sup>26</sup>. Avant de le diffuser, les deux fondateurs du site Ethan Edwards et Nick Devin ont demandé à relire et corriger les questions, afin de s'assurer qu'elles ne « sous-entendaient pas que tous les pédophiles étaient des agresseurs sexuels (Nick Devin, e-mail du 21 juin) » et que nous ne posions pas de questions sur des activités illégales (telle que la consommation de pornographie infantile). Le questionnaire consistait en quinze affirmations auxquelles les participants réagissaient en indiquant une réponse allant de « Pas du tout d'accord » à « Tout à fait d'accord » sur une échelle de Likert à quatre points (de 0 à 3). Parmi les répondants

---

<sup>26</sup> Site internet s'adressant aux personnes pédophiles, abordant la question de la pédophilie et comprenant un forum de discussion et d'entraide. Leur message principal à destination des personnes pédophiles est « N'agissez pas ». [www.virped.org](http://www.virped.org)

(n=28), 24 n'ont jamais été confrontés au système judiciaire. Dans le tableau à la page suivante figure la répartition des réponses parmi l'ensemble des participants. Les réponses « pas du tout d'accord » et « pas d'accord<sup>27</sup> » ont été regroupées et considérées comme des réponses négatives. Les réponses « d'accord » et « tout à fait d'accord »<sup>28</sup> ont également été regroupées et considérées comme des réponses positives.

Avant de déterminer la validité de cette troisième hypothèse, il était nécessaire de s'assurer, en premier lieu, que les personnes pédophiles (1) ont conscience des représentations collectives existant sur la pédophilie (item 1) ou du moins que celles-ci étaient négatives et (2) qu'elles ont une perception négative d'elles-mêmes (item 2). Les témoignages recueillis lors du groupe de parole et les réponses aux deux premières affirmations de l'enquête nous permettent de constater que les personnes pédophiles ont bien une image négative d'elles-mêmes, et qu'elles sont bien conscientes des représentations collectives de la pédophilie. 100% des répondants affirment que l'opinion publique envers les pédophiles et la pédophilie est négative (item 1) et 89,3% d'entre eux ont réagi positivement à l'affirmation « Les pédophiles ont une perception négative d'eux-mêmes » (item 2).

Lors de l'analyse de groupe de parole, nous avons émis l'hypothèse que la perception négative des thérapeutes pouvait jouer un rôle dans la démarche potentielle vers une prise en charge. Nous constatons que plus de 60% des répondants estiment que les professionnels ne sont pas « assez qualifiés » (item 4) ou « compréhensifs » (item 5) pour prendre en charge une personne pédophile. Et, par ailleurs, plus de 80% des répondants affirment craindre de se confier à un professionnel (items 6, 8, 9, 10). Dans l'analyse du groupe de parole, nous observons en effet que deux des raisons principales pour lesquelles les personnes pédophiles n'avaient pas consulté ou cherché d'aide étaient la peur du rejet et de la stigmatisation : « j'avais peur qu'elle [sa psychiatre] me dénonce aux forces de l'ordre (17 juin 2017) », disait Bruno, et Pierre déclarait : « on est des monstres inacceptables donc aller demander de l'aide... »

---

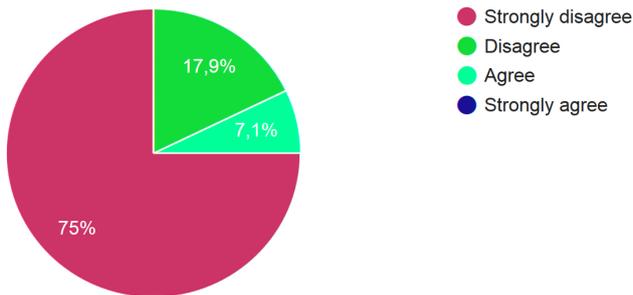
<sup>27</sup> Traduites du questionnaire en anglais. Formulation originale : « Strongly disagree » et « disagree »

<sup>28</sup> Formulation originale : « Agree » et « Strongly agree »

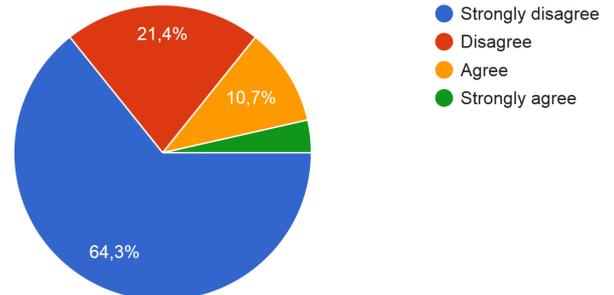
<b>Affirmations présentées dans le questionnaire</b>	<b>Participants d'accord avec la proposition (en %)</b>	<b>Participants en désaccord avec la proposition (en%)</b>
1. L'opinion publique envers la pédophilie et les pédophiles est négative	100	0
2. Les pédophiles ont une perception négative d'eux-mêmes	89,3	10,7
3. Les pédophiles vivent bien leurs attirances	57,1	42,9
4. Les thérapeutes sont assez qualifiés pour prendre en charge un pédophile	25,0	75,0
5. Les thérapeutes sont assez compréhensifs pour prendre en charge un pédophile sans le juger	35,7	64,3
6. Les pédophiles peuvent se confier à un thérapeute sans crainte	14,3	85,7
7. Les pédophiles peuvent parler de leurs attirances sans crainte	7,1	92,9
8. J'ai déjà eu peur de consulter un thérapeute	82,1	17,9
9. J'ai déjà craint le regard qu'un professionnel de la santé peut poser sur moi	85,7	14,3
10. J'ai toujours pu me confier à un thérapeute sans crainte	10,7	89,3
11. J'ai toujours pu parler de mes attirances à mon entourage	14,3	85,7
12. Je peux parler de mes attirances à mon entourage	28,6	71,4
13. La peur d'être dénoncé peut (ou a pu) m'empêcher de me confier à un thérapeute	82,1	17,9
14. La peur d'être jugé ou stigmatisé peut (ou a pu) m'empêcher de me confier à un thérapeute	82,1	17,9

Pour autant, il ne semble pas plus aisé pour eux de se confier à un membre de leur entourage, comme le montrent les réactions aux affirmations 11 et 12. Et la crainte générale de parler de leurs attirances (item 7) est encore plus présente dans les résultats de l'enquête. La peur de se confier, que ce soit globalement ou à son entourage suscite également davantage de réactions vives<sup>30</sup>.

*Les pédophiles peuvent parler de leurs attirances sans crainte*



*J'ai toujours pu parler de mes attirances à mon entourage*



Nous avons décidé de tester statistiquement la relation entre cette perception négative des professionnels, la peur de se confier à eux, et la peur de parler à l'entourage. Notre questionnaire étant composé d'affirmations évaluant des réalités très similaires, nous avons rassemblé les affirmations en trois facteurs : la perception des compétences (et de l'empathie) des professionnels (4 et 5) ; la peur des professionnels (6,8,9,10,13 et 14) et la peur de l'entourage (7, 11 et 12). Les items 1, 2 et 3 ne sont pas repris, car ils apportent des informations spécifiques d'une autre nature. Nous observons que les facteurs « peur des professionnels » et « perception de la compétence des professionnels » ne sont pas corrélés<sup>32,33</sup>. Il apparaît donc que la peur des personnes pédophiles de se confier à un thérapeute n'est pas liée à la perception négative de leurs compétences<sup>34</sup>. En revanche, les catégories « peur des professionnels » et « peur de l'entourage » sont positivement

<sup>30</sup> Pas du tout d'accord (bleu), dans ce cas.

<sup>32</sup> Pour la suite des analyses, nous avons considéré les moyennes obtenues à l'échelle de Likert à 4 points en codant les scores de 1 à 4 (et non de 0 à 3).

<sup>33</sup>  $r(28) = .13, p = .49$ .

<sup>34</sup> Telles que décrites dans les affirmations 4 et 5

corrélées<sup>35</sup>. Par conséquent, comme déjà suggéré plus haut, une personne pédophile qui a peur de se confier à un professionnel aura potentiellement peur de se confier à son entourage, et vice-versa, et la peur de se confier ne dépend pas du destinataire<sup>36</sup>. Nous concluons donc que la crainte de se confier peut être généralisée à toute personne extérieure à la personne pédophile.

Nous observons, des témoignages et de l'enquête, qu'il peut exister chez les personnes pédophiles, une peur de parler de leurs attirances, que ce soit à un proche, un professionnel, ou n'importe quelle personne extérieure (Paul et Jean mentionnaient la peur du rejet par leur propre famille, groupe de parole du 18 juin 2017). Ces personnes semblent également avoir conscience, en grande majorité, de la perception négative de la pédophilie dans la société, et avoir intériorisé cette image dans la mesure où leur perception d'eux-mêmes est majoritairement négative dans nos recherches. L'analyse des témoignages et les résultats de l'enquête mettent en évidence l'influence négative de la peur de la stigmatisation et de la dénonciation dans la démarche vers une potentielle prise en charge. Nous en concluons donc que l'image stéréotypée des personnes pédophiles et l'amalgame « pédophile-criminel » présents dans la société peuvent être à l'origine d'une peur de se confier chez ces personnes. Nous avons montré précédemment que les personnes pédophiles sont principalement prises en charge après leur judiciarisation, qu'une confusion existait dans les textes de loi entre personne pédophile et AICS, et que les médias peuvent jouer un rôle dans la propagation des amalgames entre personnes pédophiles et criminels. Il est donc possible que l'approche répressive des médias et des politiques participe à la construction des représentations collectives concernant les personnes pédophiles et influence négativement la démarche de ces dernières vers une prise en charge. Cependant, aucun lien direct ne peut être établi entre le concept d'approche répressive et celui de dissuasion des pédophiles, c'est pourquoi cette troisième hypothèse ne peut être validée.

Une dernière observation mérite d'être mise en avant ; les répondants ont réagi majoritairement positivement<sup>37</sup> à l'affirmation « Les pédophiles vivent bien leurs

---

<sup>35</sup> Cette corrélation a été testée statistiquement et est significative :  $r(28) = .50, p = .007$  (analyse statistique de Coralie Buxant, 6 juillet 2017)

<sup>36</sup> Voir affirmation 7

<sup>37</sup> 57,1%

attirances ». Lors du groupe de parole, Jean et Bruno (17 juin 2017) ont confié pouvoir vivre avec leurs attirances depuis qu'ils avaient eu l'occasion d'en parler dans les groupes de parole de Latifa et en partie grâce à la méditation pour Bruno. Il nous est cependant impossible de savoir si les personnes ayant répondu positivement à l'affirmation avaient déjà suivi une thérapie ou non. Dès lors, si certains d'entre eux vivent relativement bien leurs attirances sans avoir (eu) recours à une aide professionnelle, la question de la nécessité d'une prise en charge peut être remise en cause.

## CHAPITRE V : CONCLUSION

Les recherches réalisées dans le cadre de ce mémoire nous ont permis de mettre plusieurs choses en lumière. Tout d'abord, en Belgique francophone, rien n'a été mis en place pour la prise en charge préventive de la pédophilie. Notre première hypothèse (validée) a montré que la pédophilie est bien considérée comme un problème de santé publique, mais que le système de prise en charge existant est destiné aux AICS. Lors du groupe de parole organisé au sein de l'Ange Bleu, nous avons constaté que tous les participants avaient découvert l'association via des recherches sur internet. Une personne pédophile qui ferait cette démarche en Belgique risque, nous l'avons observé au cours de nos recherches, de devoir chercher pendant de longues heures avant de trouver un professionnel qualifié. En effet, il nous a été impossible de connaître le nombre de professionnels de la santé ayant les compétences requises pour prendre en charge ce type de public, et aucune liste publique n'existe à ce jour. Cette focalisation sur le traitement post-judiciaire nous a permis de conclure que les personnes pédophiles étaient davantage traitées comme des criminels que comme des patients. Nous avons cependant noté une évolution de cette situation en Flandre avec la création d'une ligne d'écoute pour personnes pédophiles.

Notre deuxième hypothèse rassemblait 190 articles de journaux et en analysait le champ lexical. Nous avons vu qu'une dizaine de termes appartenant au vocabulaire judiciaire étaient utilisés dans plus d'un tiers des articles. Le mot « pédophilie » était également plusieurs fois précédé de termes comme « accusé » et « soupçonné », et parfois associé à des victimes de plus de treize ans, ce qui ne correspond pas à la définition de l'attirance pédophile. Il n'est pas ressorti de cette hypothèse que les médias dépeignent les personnes pédophiles comme des criminels. En revanche, les médias utilisent les mots « pédophilie » et « pédophile » en référence à des crimes (abus sexuels sur mineurs, en général). Ils pourraient donc participer à la propagation de l'amalgame « pédophile-criminel » et ainsi jouer un rôle dans la construction des représentations collectives négatives concernant la pédophilie.

Enfin, nos rencontres avec des personnes présentant des attirances pédophiles et les réponses au questionnaire que nous avons réalisé nous ont permis de mieux comprendre le ressenti des personnes pédophiles. Nous n'avons pas pu prouver, dans cette hypothèse, de lien

direct entre l'approche répressive des politiques et des médias et le fait d'être dissuadé de consulter chez les personnes pédophiles. Cependant, il est apparu que plus de 80% d'entre eux<sup>38</sup> affirmaient que la peur d'une stigmatisation ou d'une dénonciation pouvait les empêcher de se confier à un thérapeute. De plus, une grande partie des répondants affirmaient qu'une personne pédophile ne peut pas parler de ses attirances sans crainte, et tous avaient conscience de l'image négative de la pédophilie dans la société. Il est donc tout de même possible que ces approches répressives influencent négativement la démarche vers une prise en charge.

Nous concluons donc qu'il apparaît, de nos recherches, que les représentations collectives liées à la pédophilie sont présentes dans l'action politique, que les médias, s'ils ne dépeignent pas directement les personnes pédophiles comme des criminels, peuvent tout de même jouer un rôle dans la construction de ces représentations et que ces représentations peuvent avoir une influence sur le traitement préventif des personnes pédophiles. Il est assez difficile d'estimer l'influence exacte de ces représentations sur la prise en charge préventive, mais nous pouvons affirmer au terme de ce mémoire que cette influence semble être négative. Ces sont les témoignages tels que celui de Pierre : « on est des monstres inacceptables donc aller demander de l'aide... (17 juin 2017) » et de Bruno : « je pense qu'elle [sa psychiatre] m'aurait jeté de son bureau (*Ibid.*) » qui montrent, en partie ces influences.

Cependant, au-delà de l'influence que ces représentations peuvent avoir sur les pédophiles, elles pourraient aussi influencer le monde politique. Michèle Janssens explique par exemple : « On a voulu créer un centre de prévention [...], mais ça a été refusé, faute de budget (2 mai 2017) ». Elle explique également que « donner de l'argent pour des auteurs, c'est scandaleux [pour les personnes qui donnent le budget] ». Les membres de l'UPPL (8 mai 2017) ont également mentionné une plus grande facilité à donner de l'argent pour les victimes que pour les auteurs, en partie à cause de leur impopularité. Nous constatons cependant que dépenser de l'argent pour le traitement préventif revient à protéger de potentielles victimes. Cette approche pourrait potentiellement réduire le nombre de victimes là où la prévention à la récidive implique forcément une ou plusieurs victimes. Dans l'état

---

<sup>38</sup> Questionnaire

actuel des choses, on « attend donc » qu'une personne soit passée à l'acte avant de s'inquiéter de sa prise en charge.

Ensuite, même si les journalistes ne dépeignent pas directement les personnes pédophiles comme des criminels, de nombreux amalgames et représentations stéréotypées circulent encore dans la presse. Nous rappelons que, dans le cadre de notre troisième hypothèse, les personnes pédophiles se sont montrées particulièrement réactives à la notion de peur de la stigmatisation. Aborder la pédophile en parlant principalement de condamnation, d'arrestation, en mentionnant parfois des victimes d'âge supérieur à treize ans, et en utilisant les expressions « soupçonné » ou « accusé de pédophilie » ne peut pas influencer positivement le sentiment de stigmatisation chez ces personnes. Nous comprenons l'horreur que peuvent susciter les abus sexuels sur enfants, c'est pourquoi il est du rôle des médias de déconstruire l'amalgame « pédophile-criminel » existant, en montrant une attention particulière aux mots qu'ils emploient et au contexte dans lequel ils les emploient.

Rappelons enfin que les thérapeutes « sont des gens, comme tout le monde (Janssens, 2 mai 2017) » et qu'ils peuvent être également influencés par ces représentations, et influencés par l'amalgame entre pédophilie et agression sexuelle d'enfants. Pourtant, il semble que le fait de se confier puisse aider certaines personnes pédophiles à accepter et vivre avec leurs attirances : « Dès que j'ai accepté que c'était une partie de moi, et que ça ne me définissait pas, ça allait mieux », raconte par exemple Jean (17 juin 2017). Il conviendrait donc de faire en sorte, faute de prévention pure qu'une personne pédophile qui cherche de l'aide puisse trouver une personne compétente pour le prendre en charge. Car au-delà des avantages que cette approche peut présenter pour la réduction potentielle du nombre de victimes d'abus sexuels, nous retenons qu'une personne pédophile est aussi une personne, qu'elle ne compte pas (ni ne veut) nécessairement laisser libre cours à ses pulsions. Il est difficile d'estimer la prévalence de la pédophilie dans la population (Beier l'estime à 1% ; Lemaitre, 1er juillet 2013) cependant, s'il convient de ne pas exagérer la problématique, il ne faut pas la minimiser non plus. Il s'agit aujourd'hui de déconstruire les vieilles représentations de la pédophilie et penser à des méthodes plus efficaces pour aider ces personnes à sortir de l'isolement et de la dépression dans laquelle ils peuvent parfois se trouver, et à les orienter, si besoin en est, vers une prise en charge.

## SOURCES

- Accord de coopération wallon relatif à la guidance et au traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel (1998, octobre).
- Alanko, K., Salo, B. et Santtila, P. (2013, janvier). Evidence for Heritability of Adult Men's Sexual Interest in Youth under Age 16 from a Population-Based Extended Twin Design [Preuve de l'Héritabilité de l'Intérêt Sexuel des Hommes Adultes Envers les Jeunes en dessous de l'Âge de 16 ans à partir d'une Etude Basée sur une Population Etendue de Jumeaux]. *Journal of Sexual Medicine*. DOI: 10.1111/jsm.12067
- Ambroise-Rendu, A-C. (2003). Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation. *Le temps des médias*, 1, 31-41.
- American Psychiatric Association. (1994). *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, Fourth Édition* [Manuel Statistique et Diagnostique des Troubles Mentaux, Quatrième Édition].
- American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, Fifth Édition* [Manuel Statistique et Diagnostique des Troubles Mentaux, Cinquième Édition].
- Ancibure, F. et Galan-Ancibure, M. (2008). *La pédophilie - Comprendre pour réagir*. Dunod.
- Bacon, H. (2008). Cleveland 20 Years On: What Have We Learned About Intervening in Child Sexual Abuse? [Cleveland sur 20 ans: Qu'Avons Nous Appris Sur l'Intervention en Matière d'Abus Sexuels sur Enfants ?]. *Child Abuse Review*, 17, 215–229.
- Bailey, J., Bernhard, P. et Hsu, K. (2016). An Internet Study of Men Sexually Attracted to Children: Sexual Attraction Patterns [Une Étude Internet sur les Hommes Attirés Sexuellement par les Enfants]. *Journal of Abnormal Psychology*, 125(7), 976–988.
- Baratta, A. et Morali, A. (2011). Prise en charge médicale et psychiatrique de la pédophilie : données actuelles. *L'information psychiatrique*, 87, 133-140. DOI 10.3917/inpsy.8702.0133
- Beaulieu, L. (2011, 12 juillet). Anonymous publie des listes de pédophiles présumés. *Le Monde*. Récupéré le 4 juillet de :

[http://www.lemonde.fr/technologies/article/2012/07/11/anonymous-publie-des-listes-de-pedophiles-presumes\\_1732360\\_651865.html](http://www.lemonde.fr/technologies/article/2012/07/11/anonymous-publie-des-listes-de-pedophiles-presumes_1732360_651865.html)

- Beier, K. (2014). *The German Dunkelfeld Project: Proactive Strategies to Prevent Child Sexual Abuse and the Use of Child Abusive Images* [Le Projet Dunkelfeld Allemand: Stratégies Proactives pour Prévenir les Abus Sexuels sur Enfants et l'Usage d'Images Abusives d'Enfants]. Congrès Allemand de la Prévention Criminelle.
- Beier, K., Ahlers, C., Goecker, D., Neutze, J., Mundt, I., Hupp, E. et Schaeffer, A. (2015, août). Can pedophiles be reached for primary prevention of child sexual abuse? First results of the Berlin Prevention Project Dunkelfeld [Peut-on atteindre les pédophiles pour faire de la prévention primaire des abus sexuels sur enfants ? Premiers résultats du Projet Dunkelfeld de Prévention de Berlin]. *Journal of Forensic Psychiatry and Psychology*. <http://dx.doi.org/10.1080/14789940903174188>
- Belga. (2004, 5 mai). Dutroux est le parfait psychopathe. *La Libre*. Récupéré le 20 juin de : [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/dutroux-est-un-pervers-manipulateur\\_490630.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/dutroux-est-un-pervers-manipulateur_490630.html)
- Belga. (2017, 20 juin). Pedofielenlijn bereikt haar doelgroep. *De Morgen*, p.11. Récupéré le 3 juillet de : <https://www.demorgen.be/plus/pedofielenlijn-bereikt-haar-doelgroep-b-1497915604032/>
- Bennari, L. (2005). *L'Ange bleu : Pédophilie : prévenir pour protéger*. Éditions du Rocher.
- Bennari, L. (2015). *Pédophiles, Ex Auteurs et Victimes*. Edilivre.
- Bérard, J. (2014). De la libération des enfants à la violence des pédophiles. La sexualité des mineurs dans les discours politiques des années 1970. *Genre, sexualité & société* [En ligne]. DOI : 10.4000/gss.3134
- Berlin, F. And Krout, E. (1986). Pedophilia: diagnostic concept, treatments and ethical considerations [Pédophilie: concepts de diagnostic, traitements et considérations éthiques ]. Dans Haden, C., *Out of Harm's Way: Readings on Child Sexual Abuse, Its Prevention and Treatment* [Hors de Danger: Lectures sur les Abus Sexuel sur Enfants, Leur Prévention et Traitement ]. pp.155-171.
- Blanchard, R., Klassen, P., Dickey, R., Kuban, M. et Blak T. (2001). Sensitivity and specificity of the phallometric test for pedophilia in nonadmitting sex offenders

[Sensibilité et spécificité du test phallométrique pour les pédophiles chez les agresseurs sexuels non avoués]. *Psychological Assessment*, 13, 118–126.

- Bradford, J., Firestone, P., Kingston, D. et Moulden, M. (2009). Recidivism in pedophiles: an investigation using different diagnostic methods [La récidive chez les pédophiles: une investigation utilisant différentes méthodes de diagnostic]. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 20(5), 680-701.
- Bromberg, D. et Johnson, B. (2001). Sexual interest in children, child sexual abuse, and psychological sequelae for children [Intérêt sexuel pour les enfants, abus sexuel sur les enfants et séquelles psychologiques pour les enfants]. *Psychology in the Schools*, 38(4).
- Cano, J-P., Lacambre, M. et Miele, C. (2016). *Guide pour les thérapeutes et les futurs thérapeutes*. PedoHelp.
- Cantor, J., Kabani, N., Christensen, B., Zipursky, R., Barbaree, H., Dickey, R., ... Blanchard, R. (2008). Cerebral white matter deficiencies in pedophilic men [Déficiences de la matière blanche cérébrale chez les hommes pédophiles]. *Journal of Psychiatric Research*, 42, 167–183.
- Centre d'Appui Bruxellois (2016). *Rapport d'activités 2016*.
- Centre de Recherche-Action en Sexo-Criminologie. (1997). *Établissement d'instruments de mesures de l'efficacité des apprentissages opérés au cours d'un programme de type : prévention de la récidive pour abuseurs sexuels*.
- Chassagne, A. (2013). Pierre Verdrager, L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse, Lectures [En ligne]. *Les comptes rendus*. Récupéré le 08 juin 2017 de : <http://lectures.revues.org/11443>
- Chiu, G., Lutfey, K., Litman, H., Link, C., Hall, S. et McKinlay, J. (2013). Prevalence and Overlap of Childhood and Adult Physical, Sexual, and Emotional Abuse: A Descriptive Analysis of Results from the Boston Area Community Health (BACH) Survey [Prévalence et Chevauchement pour des Abus Physiques, Sexuels et Emotionnels sur enfants et adultes: Une Analyse Descriptive des Resultats de l'Enquête du Centre Médico-Social de la Zone de Boston].
- Cohen, L. et Galynker, I. (2002). Clinical Features of Pedophilia and Implications for Treatment [Caractéristiques Cliniques de la Pédophilie et Implications pour le Traitement]. *Journal of Psychiatric Practice*, 8(5), 276-289.

- Cordier, B. et Thibaut, F. (2002). *Chimiothérapie hormonale, psychotropes des auteurs d'agressions sexuelles : Modalités, indications, objectifs, difficultés et limites*.
- Demetz, J-M. (1997, 22 mai). «Dutroux est un pervers manipulateur». *L'Express*.  
Récupéré le 20 juin 2017 de : [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/dutroux-est-un-pervers-manipulateur\\_490630.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/dutroux-est-un-pervers-manipulateur_490630.html)
- Duclos, J. (2011, 29 juillet). La longue bataille des droits des homosexuels. *RTBF* [En ligne]. Récupéré le 29 juin 2017 de : [https://www.rtbf.be/info/societe/detail\\_la-longue-bataille-des-droits-des-homosexuels?id=6522593](https://www.rtbf.be/info/societe/detail_la-longue-bataille-des-droits-des-homosexuels?id=6522593)
- Durin, E. (2008). *Recherches sur les auteurs d'infractions à caractère sexuel*. Travail universitaire pour l'Université Paris Descartes.
- Durkheim, E. (1898). Représentations individuelles et représentations collectives. *Revue de Métaphysique et de Morale, tome VI*.
- Falzone, C. et Rutten, J. (2008, mai). *Évaluation des lois de 1995 et 2000 en matière de mœurs ainsi que de quelques autres instruments connexes*. Service de la politique criminelle belge. Récupéré le 10 mai 2017 de <http://www.dsb-spc.be/doc/pdf/Evaluation-lois-1995.pdf>
- Franklin, L. et Cromby, J. (2009). *There might be 10 paedophiles sitting round in their front room”: The 21st Century Monster* [Il pourrait y avoir 10 pédophiles assis en rond dans leur salon: Le Monstre du 21ème Siècle].
- Grady, M., Hurt, C., Cronin, K., Bolder, T. et Vidrine, S. (2015). The State of the State: Childhood Sexual Abuse Prevention Efforts in North Carolina [L'Etat de l'Etat: les Efforts de Prévention des Abus Sexuels sur Enfants en Caroline du Nord]. *Sexual Addiction & Compulsivity*, 22, .222–248. DOI : 10.1080/10720162.2015.1039152
- Jahnke, S., Imhoff, R. et Hoyer, J. (2014, juin). Stigmatization of People with Pedophilia: Two Comparative Surveys [Stigmatisation des Personnes Pédophiles: Deux Études Comparatives]. *Archives of Sexual Behavior*. DOI: 10.1007/s10508-014-0312-4
- Larousse. (2017). *Définition de « discours »*. Récupéré le 2 juin 2017 de : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/discours/25859>
- Larousse. (2017). *Définition de « préventif »*. Récupéré le 2 janvier 2017 de : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pr%c3%a9ventif/63868?q=pr%c3%a9ventif#63151>

- Lemaître, F. (2013, 1er juillet). Pédophilie : l'expérience "Dunkelfeld". *Le Monde*. Récupéré le 2 juillet 2017 de : [http://www.lemonde.fr/sante/article/2013/07/01/pedophilie-prevenir-le-passage-a-l-acte\\_3439907\\_1651302.html](http://www.lemonde.fr/sante/article/2013/07/01/pedophilie-prevenir-le-passage-a-l-acte_3439907_1651302.html)
- *Le suivi des délinquants sexuels* (2006, décembre). Bibliothèque du parlement fédéral.
- Les Anonymous publient une liste de pédophiles présumés (2011, 12 juillet). *L'express*. Récupéré le 4 juillet 2017 de : [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/les-anonymous-publie-une-liste-de-pedophiles-presumes\\_1137497.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/les-anonymous-publie-une-liste-de-pedophiles-presumes_1137497.html)
- Maletzki, B. et Steinhäuser, C. (2002). À 25-year follow-up of cognitive-behavioural therapy with 7,275 sexual offenders [Un suivi de 25 ans de la thérapie cognitive comportementaliste avec 7 275 agresseurs sexuels]. *Behavior Modification*, 26, 123–147
- Manenti, B. (2011, 12 juillet). Les Anonymous lancent la chasse aux pédophiles. *Nouvel Obs*. Récupéré le 4 juillet de : <http://o.nouvelobs.com/high-tech/hacker-ouvert/20120712.OBS7135/les-anonymous-lancent-la-chasse-aux-pedophiles.html>
- Marc Dutroux pas pédophile selon les psychiatres (1998, 20 mars). *Libération*. Récupéré le 20 juin 2017 de : [http://www.liberation.fr/planete/1998/03/20/marc-dutroux-pas-pedophile-selon-les-psychiatres\\_230723](http://www.liberation.fr/planete/1998/03/20/marc-dutroux-pas-pedophile-selon-les-psychiatres_230723)
- Marcel, J-C. (2017). *Définition de "Représentations collectives"*. Encyclopædia Universalis (en ligne). Récupéré le 26 mars 2016 de : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/representations-collectives/>
- Marchand, L., Roucaute, D. et Pouchard, A. (2015, 19 mai). Comment l'affaire d'Outreau a ébranlé la justice française. *Le Monde*. Récupéré le 27 juin de [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/19/comment-l-affaire-d-outreau-a-ebbranle-la-justice-francaise\\_4636450\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/19/comment-l-affaire-d-outreau-a-ebbranle-la-justice-francaise_4636450_4355770.html)
- Martin, G. et Tardif, M. (2015). Examining sex offenders' intimacy deficits: their nature and their influence on sexually abusive behaviours [Examination des déficits de l'intimité chez les agresseurs sexuels : leur nature et leur influence sur les comportements sexuellement abusifs]. *Journal of Sexual Aggression*, 21(2), 158–178. <http://dx.doi.org/10.1080/13552600.2013.849768>.
- Metdepenningen, M. (2004, 6 mai). Marc Dutroux, psychopathe incurable. Première épouse, père, mère, soeur : portraits de famille. Un deuxième juré écarté. *Le Soir* (Archives en ligne). Récupéré le 20 juin 2017 de :

[http://www.lesoir.be/archive/recup%3A%252Fmarc-dutroux-psychopathe-incurable-premiere-epouse-pere\\_t-20040506-Z0PC0E.html](http://www.lesoir.be/archive/recup%3A%252Fmarc-dutroux-psychopathe-incurable-premiere-epouse-pere_t-20040506-Z0PC0E.html)

- Moniteur belge. (Mis à jour en 2017, 28 avril). *Titre VII, Chapitre V : Du voyeurisme, de l'attentat à la pudeur et du viol*. Récupéré le 10 juin de :
- numéro de mai 1898.
- Petit, M. et Vantroyen, J-C. (1998, 20 mars). Dutroux n'est ni fou ni pédophile. *Le Soir*. Récupéré le 3 juillet de : <http://www.lesoir.be/archive/d-19980320-W2ZE8L?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Danytime%26sort%3Ddate%2Bdesc%26start%3D20%26word%3Ddutroux%2Bni%2Bfou%2Bni%2Bp%25C3%25A9dophile>
- Police Fédérale, Direction de l'information policière opérationnelle, Service données de gestion. (2011). *Rapport annuel 2011 statistiques policières de criminalité*.
- Raes, A., Deladrière, A., Sivri, S., Taeymans, M. et Defever, C. (2011, février). *Évaluation des accords de coopération concernant la guidance et le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel*. Service de la politique criminelle belge. Récupéré le 14 avril 2017 de : [http://www.dsb-spc.be/doc/pdf/EVA\\_SA\\_evaluationrapport\\_FR.pdf](http://www.dsb-spc.be/doc/pdf/EVA_SA_evaluationrapport_FR.pdf)
- Schaefer, A., Mundt, A., Feelgood, S., Hupp, E., Neutze, J., Ahlers, C., ... Beier, K.(2010). Potential and dunkelfeld offenders: two neglected target groups for prevention of child sexual abuse [Agresseurs potentiels et dunkelfeld: deux groupes-cible négligés dans la prévention des abus sexuels sur enfants]. *International Journal of Law and Psychiatry*, 33, 154–163
- Seto, M. (2004). Pedophilia and sexual offenses against children. *Annual Review of Sex Research*, 15, 321-361.
- SPF Santé Publique. (2016, 12 avril). *Terminologie et systèmes de codes : ICD-10-CM*. Récupéré le 2 juillet de : <https://www.health.belgium.be/fr/terminologie-et-systemes-de-codes-icd-10-cm>
- SPF Santé Publique. (2016, 9 mars). *ICD-10-BE*. Récupéré le 2 juillet de : <https://www.health.belgium.be/fr/sante/organisation-des-soins-de-sante/hopitaux/systemes-denregistrement/icd-10-be>
- SPF Santé Publique. (2017). *Pedophilia. F65.4 dans le ICD-10-CM*. Récupéré le 3 juillet de : <http://icd10be.health.belgium.be/default.php#!tabular/2014/F65.4/1>

- Tenbergen, G., Wittfoth, M., Frieling, H., Ponseti, J., Walter, M., Walter, H., Beier, K., Schiffer, B. et Kruger, T. (2015, juin). The neurobiology and psychology of pedophilia: recent advances and challenges [La neurobiologie et la psychologie de la pédophilie : récentes avancées et défis ]. *Frontiers in Human Neuroscience*. DOI: 10.3389/fnhum.2015.00344
- UPPL. (2015). *Rapport d'activité 2015*.
- Verdrager, P. (2013). *L'enfant interdit, comment la pédophilie est devenue scandaleuse*. Armand Collin.
- Ward, T. (2014). The explanation of sexual offending: from single factor theories to integrative pluralism [L'explication de l'agression sexuelle: des theories à facteur unique au pluralism intégratif]. *Journal of Sexual Aggression*, 20(2), 130–141.

ENTRETIENS préparatoires aux huit pages :

- Bennari, L. ( Fondatrice et présidente de l'association l'Ange Bleu). (30 décembre 2016).
- Verschoot, O. ( Psychologue clinicienne et présidente de l'AARTAS). (30 décembre 2016). Interview personnelle.

ENTRETIENS pour la rédaction de l'article :

Rencontres, entretiens longs:

- Ange Bleu (groupe de parole avec sept personnes venues parler de leurs attirances pédophiles ou de leur consommation de pédopornographie). (17 juin 2017). Interview personnelle, Paris.
- Carruana, L. (8 mai 2017). Interview personnelle, Tournai.
- Gazan, F. (3 mai 2017). Interview personnelle, Bruxelles.
- Jacques, B. (8 mai 2017). Interview personnelle, Tournai.
- Jacques, L. (12 juin 2017). Interview personnelle, Bruxelles.
- Janssens, M. (2 mai 2017). Interview personnelle, Bruxelles.
- Lagneaux, J. (8 mai 2017). Interview personnelle, Tournai.

- Velazquez, R. (18 mai 2017). Interview personnelle, Bruxelles.

Par téléphone, entretiens courts :

- De Sutter, P. (28 juin). Interview personnelle, Bruxelles.
- Duret, I. (1<sup>er</sup> juin). Interview personnelle, Bruxelles.
- Hirsch, E. (14 mai). Interview personnelle, Bruxelles.
- Six, F. (15 mai). Interview personnelle, Bruxelles.

## TABLE DES MATIERES

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>Liste des intervenants</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Définition des concepts clés</b>	<b>7</b>
<b>Chapitre I : État des lieux</b>	<b>10</b>
<b>Problématique et hypothèses</b>	<b>19</b>
Hypothèse I : Bien que la pédophilie soit reconnue comme problématique de santé publique, de par sa forte judiciarisation et les décisions politiques prises à son égard, la personne pédophile est moins traitée comme un patient que comme un criminel.	19
Hypothèse II : Le discours médiatique dépeint les pédophiles comme des criminels.	19
Hypothèse III : L'approche majoritairement répressive des politiques et des médias dissuade les pédophiles de chercher une prise en charge préventive.	20
<b>Corpus et méthode de recherche</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre II : Hypothèse I</b>	<b>24</b>
<b>Chapitre III : Hypothèse II</b>	<b>32</b>
<b>Chapitre IV : Hypothèse III</b>	<b>40</b>
<b>Chapitre V : Conclusion</b>	<b>50</b>
<b>Sources</b>	<b>53</b>
<b>Table des matières</b>	<b>61</b>

---

Bruxelles, 2017

Quand vous entendez le mot « pédophile », à quoi pensez-vous ?

Aujourd'hui, l'image du pédophile est celle d'un pervers, d'un dangereux criminel, guettant les enfants au détour d'une ruelle. Et pour cause, l'atrocité des affaires d'abus sexuels sur enfants dans les années 90, et leur large médiatisation a provoqué de vives émotions au sein de la population. À l'origine, pourtant, le mot « pédophilie » ne désigne pas un crime, ni même un acte, mais une attirance sexuelle pour les enfants prépubères.

Ce mémoire s'intéresse aux représentations collectives de la pédophilie et des personnes pédophiles, à la manière dont elles sont propagées par les médias et présentes dans l'action politique, et à l'influence qu'elles peuvent avoir sur le traitement préventif des ces personnes. À travers les avis d'experts du domaine, l'analyse du discours médiatique et les rencontres avec les personnes pédophiles, il tente de voir au-delà de l'image stéréotypée du « pédophile-criminel » pour mettre en lumière les enjeux sociaux, médicaux, humains et de prévention liés à la problématique pédophile.

When you hear the word “pedophile”, what do you think of?

Nowadays, the pedophile is seen as a perverse, a dangerous criminal, lurking in a dark alley. And indeed, the atrocity of the child sexual abuse cases in the 90's and their huge media coverage provoked great emotion among the population. Originally, however, the word “pedophilia” does not refer to a crime or an act, but to an attraction towards prepubescent children.

This thesis approaches the collective images of pedophilia and of people with pedophilia, the way they are propagated through the media and exist in the political actions, and to the influence they could exert over the preventive care of these people. Through the opinions expressed by experts of the field, the media discourse analysis and the encounters with people with pedophilia, it tries to look beyond the stereotypical “pedophile-criminal” representation to shed the light on the social, medical, humane and preventive matters linked to the pedophile issue.

Als U het woord “pedofiel” hoort, aan wat denkt U dan?

Het beeld van een pedofiel is de dag van vandaag deze van een pervert, een gevaarlijk crimineel, die naar kinderen loert op de hoek van een steegje. Terecht, de gruwel van de verschillende gevallen van seksueel kindermisbruik in de jaren 90, en de grote mediatisering er rondheeft bij de bevolking levendige emoties losgemaakt. Oorspronkelijk betekende het

woord “pedofiel” evenwel geen misdaad, noch een daad op zich, maar een seksuele aantrekking tot prepuberale kinderen.

Dit eindwerk, handelt over de collectieve voorstelling van de pedofilie op zich en de pedofiele personen, de wijze waarop ze afgeschilderd worden in de media, in de politieke actie aanwezige zijn en de wijze waarop ze invloed kunnen hebben op de preventieve behandeling van deze personen. Doorheen de meningen van deskundigen ter zake, de analyse van de weergave in de media en ontmoetingen met pedofielen probeert dit werk verder te kijken dan het stereotiepe beeld van de “criminele pedofiel” en ook de sociale, medische, menselijke, en preventieve uitdagingen die verbonden zijn aan de pedofiele problematiek te belichten.